

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Quarantième anniversaire de la fermeture de l'Université libre de Bruxelles: 25 novembre 1941, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, Secrétariat de l'Université, Service des archives, 1982.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/DL2467812_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE LA
FERMETURE DE L'UNIVERSITE LIBRE
DE BRUXELLES (25 novembre 1941)



UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
Secrétariat de l'Université
Service des Archives

Etudes et monographies, Série in-8°, n°2, 1982

Les pages qui suivent reprennent les allocutions qui ont été prononcées, le 20 novembre 1981, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fermeture de l'Université, décidée par son Conseil d'administration le 24 novembre 1941 (1). Elles sont suivies par l'Inventaire des dossiers de l'Administration militaire allemande pour la Belgique et le Nord de la France pour tout ce qui touche au sort de l'Université pendant la période 1940-1944, conservés aujourd'hui aux Archives Nationales à Paris.

- (1) Le 20 novembre, jour anniversaire de la fondation de l'Université, est chaque année l'objet d'une manifestation au cours de laquelle des discours sont prononcés par : le Recteur, le Représentant du Grand-Orient de Belgique et les Présidents de deux associations d'étudiants. Cette année, le 20 novembre revêtait une solennité particulière puisqu'il correspondait en même temps au quarantième anniversaire de la fermeture de l'Université. C'est la raison pour laquelle on fit appel à M. Van Welkenhuyzen, directeur du Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre Mondiale et à M. Stengers, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres afin qu'ils retracent l'historique de ces événements. Si dans cette plaquette nous n'avons pas reproduit le texte du Représentant du Grand-Orient de Belgique, c'est qu'il était essentiellement orienté sur la commémoration de la cent-quarante-septième année d'existence de l'Université. Quant au texte du Président de l'Association des Cercles facultaires, nous n'avons pu l'obtenir.

*Allocution de
Monsieur Jean MICHOT,
Recteur de l'Université*

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,
Chers Collègues et Amis,

Il y a un an, nous avons souhaité attirer votre attention sur le problème préoccupant que constituent la résurgence et le développement insidieux du fascisme international et de ses corollaires.

La Maison du Libre Examen se devait, en effet, de proposer une réflexion sur ce qui menace nos idéaux communs de liberté, d'égalité et de fraternité. Depuis, le drame d'Anvers et bien d'autres à travers le monde, ont démontré tragiquement combien il était plus que jamais indispensable de prendre au sérieux tous les symptômes de violence quelles que soient les formes qu'elle revêt. Nous avons souligné que devant ces actes qui portent gravement atteinte au principe même de notre Institution, il était un Temps pour l'analyse, un autre pour l'indignation et un surtout pour l'engagement.

C'est d'engagement dont il est question aujourd'hui, 147ème anniversaire de notre Maison. Un engagement que l'Université de Bruxelles unanime a pris, il y a quarante ans, pratiquement jour pour jour, dans un contexte dramatique, à la fois pour elle-même, pour le Pays et pour l'ensemble des Démocraties, un engagement qui a constitué pour la Belgique le premier acte collectif de résistance ouverte à l'occupant nazi.

En décrétant, le 24 novembre 1941, la suspension des cours à l'Université, le Conseil d'administration de l'ULB mettait fin à tous les espoirs de l'Autorité allemande d'instituer à Bruxelles un enseignement supérieur dont elle aurait le contrôle. D'autres que moi, dont c'est la profession d'interroger l'histoire, vous rappelleront aujourd'hui tout à la fois le climat général et les faits précis qui ont motivé cette décision ainsi que les répercussions qu'elle engendra : pour ma part, il me paraît essentiel d'en dégager ce qui constitue le message permanent de notre Université du Libre Examen, le justificatif de ses luttes, la source de ses espérances, en fait sa raison d'être et la nécessité de sa permanence, quels que soient les sacrifices à consentir.

Il peut sembler à certains d'entre nous, les plus jeunes tout spécialement, que le conflit entre notre Université et l'autorité occupante était inévitable et que cette décision que l'on pourrait à l'extrême qualifier d'administrative, n'était, somme toute, que l'aboutissement logique d'une incompatibilité fondamentale : l'existence d'une Institution qui se réclamait de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme au sein d'un régime totalitaire qui niait ces mêmes principes.

D'un côté la raison, la libre discussion, l'indépendance de la pensée, la tolérance, de l'autre, la foi aveugle, la soumission, les préjugés et les formes les plus odieuses d'intolérance. Il convient d'ajouter, comme le précisait Marcel Vauthier, auteur d'un ouvrage sur l'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande que s'y superposait également le fait que l'ULB, établissement belge, se dressait tout naturellement, comme l'Etat belge lui-même, contre l'état totalitaire allemand.

La Communauté universitaire de l'époque était, je pense, parfaitement consciente de cette évidence. Chacun savait que la poursuite de l'activité de notre Institution était une gageure et que son sort avait été tranché bien avant même le verdict des armes. Mais tout fut mis en oeuvre pour maintenir le plus longtemps possible ce qui plus que jamais, au-delà de nos spécificités purement scientifiques, constituait pour beaucoup de citoyens, le symbole actif de nos libertés nationales fondamentales.

Tous ceux qui s'interrogent aujourd'hui sur l'image de marque qu'il convient de donner des Universités se trouvent face à ce concept du symbole intégrateur des missions et se heurtent à cette interrogation fondamentale : l'image de marque de notre Université doit-elle être la représentation de ce que nous sommes, ou de ce que nous croyons être, ou de ce que nous voudrions être, ou, enfin, de ce que le public pense ou voudrait que nous soyons. Entre l'image de marque proposée et l'image de marque conférée, existent sans doute des interférences subtiles dont il faut tenir compte à l'heure des choix.

Il est clair que les options éthiques fondamentales que nos administrateurs de l'époque s'étaient, en quelque sorte, "conférés", reçurent par le fait de l'occupant une reconnaissance éclatante et durable. L'acharnement qu'il mit à détruire notre Institution et ce qu'elle symbolisait ne laissa aucun doute sur la valeur universelle des principes qui en constituaient les fondements.

L'indépendance de la Pensée, raison d'être de l'Université, méritait dès lors, plus que jamais d'être défendue par notre Communauté universitaire qui unanimement s'engagea dans un combat lourd de périls et de sacrifices. A cette Communauté, rien ne sera épargné.

Avant la décision que nous commémorons aujourd'hui, les sarcasmes, les campagnes de dénigrement, les menaces, les chantages : au lendemain, l'escalade de la répression de la part d'un occupant, exaspéré par cette résistance et surtout par sa cohésion exemplaire.

L'Université était entrée dans le Temps de l'Engagement, et elle allait à l'intermédiaire des meilleurs d'entre Elle, rendre coup pour coup. Elle proportionnera et adaptera les armes de la riposte à l'importance du péril, justifiant sans le dénaturer dans la fureur du monde et le fracas des armes, le message qui lui avait été transmis par nos fondateurs.

Cette histoire compose quelques unes des pages les plus glorieuses de notre Résistance nationale.

La valeur de nos luttes et la justesse de nos causes s'inscrivent dans le respect de nos engagements et la nécessité de rester fidèle à nous-mêmes et justifient que nous restions symbole de liberté, symbole d'espérance,

mais aussi valeur d'exemple.

Il convient que ceux qui aujourd'hui, rencontrent quelques difficultés à situer leur action, en restent convaincus.

Valeur d'exemple, en effet, nous l'avons été au cours de cette période dramatique de notre histoire.

Nous ne sommes pas restés longtemps seuls. Autour de l'ULB, s'unirent les Universités de Liège, de Louvain et de Gand ; corps professoral et étudiants confondus, nos Anciens, la ville de Bruxelles, les messages de sympathie et les soutiens de tous les milieux, apportèrent à l'ULB la preuve qu'elle n'était pas isolée et que beaucoup se reconnaissaient et s'identifiaient en Elle.

Et nos étudiants ! Nous devons leur réserver une place de choix dans notre reconnaissance ; eux qui, frappés directement par cette décision, appuyèrent unanimes le Conseil d'Administration de l'Université parce qu'ils y trouvaient une réponse à leurs interrogations et une confirmation de leurs certitudes.

Tous ceux qui ont vécu la fermeture de l'Université il y a quarante ans, avaient forgé leur idéal et leur volonté de la voir triompher, dans la conviction qu'il était devenu nécessaire de maintenir et de défendre les valeurs indispensables qui permettaient de résister et de durer.

Ils ont été capables d'assumer l'exceptionnel, et y avaient été préparés.

Ne feignons pas de croire, pour notre part, que nous pourrons, à notre tour, affronter victorieusement un exceptionnel qui s'annonce, si nous nous révélons incapables d'être à l'écoute et de réagir positivement au quotidien.

Avant d'en être réduit à combattre pour que soient préservées les valeurs qui nous permettraient de durer, soyons convaincus qu'il a toujours été impérieux, et qu'il est de plus en plus urgent de promouvoir les valeurs qui devraient nous permettre de nous adapter, de nous développer et de progresser.

Ces deux catégories de valeurs ne sont pas du même ordre et ne s'articulent pas aux mêmes registres conceptuels. Mais toutes deux sont tributaires de comportements identiques de cohérence, de cohésion de solidarité, en un mot de fraternité agissante.

Puissions-nous, en abordant cette 148ème année de notre existence institutionnelle, nous en convaincre.

* - * - *

Grâce aux recherches de notre Collègue Jean Stengers, il nous a été permis de retrouver certains acteurs de ces moments historiques : Jean Dufour, Oger Peerboom et Jean-Louis Servais, membres du Bureau de l'A.G. en 1941 ; Alfred Bruneel, président du Cercle de Philosophie et Lettres ; le Docteur Van Bastelaere, président du Cercle de Médecine ; Jean Thys, président du Cercle de Pharmacie ; Jules Schmidt, président du Cercle polytechnique ; Nous les avons invités à participer à nos côtés à cette fête commémorative ; certains ont répondu à notre appel et nous leur exprimons de vive voix l'infinie gratitude de l'ULB.

Des anciens de la citadelle de Huy, Messieurs René Marcq, Léon Cornil, Lucien Hauman, Albert Dustin, Gustave Charlier, Louis Baes, il ne restait en vie que Marcel Vauthier. Il nous a quitté à son tour en mars de cette année, comme Jean Mardulyn, président de l'A.G., incarcéré à Saint-Gilles.

Morts aussi les Denis des Cressonnières, René Evalenko, Paul Rebuffat, et, victimes de la guerre, Richard Lipper et Jacques Leten.

Je voudrais m'adresser tout particulièrement au dernier représentant du Conseil d'administration de l'ULB de 1941, à notre Collègue Marcel Hombert, vice-président, à l'époque, de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Cher Monsieur Hombert,

Après un détour par Paris où, pendant deux ans, un grand helléniste, Pierre Jouguet, vous a imprimé une influence qui a décidé de votre orientation scientifique, vous nous êtes venu de Gand, où vous avez été l'élève du prince des philologues, Joseph Bidez.

Pendant quarante-cinq ans, vous avez dispensé aux étudiants de notre Université un enseignement éblouissant, rigoureux, ingrat aussi parfois.

Votre première leçon en 1925 marque une date dans l'histoire de notre Université comme dans celle du mou-

vement scientifique en Belgique : la création d'un enseignement : la papyrologie.

C'est vous aussi qui avez créé la bibliothèque de papyrologie de la Fondation égyptologique Reine Elisabeth... et cette bibliothèque reste la plus belle du monde en ce domaine.

C'est grâce à vous qu'une Ecole de Bruxelles dans cette spécialité est devenue un de nos plus beaux fleurons ; grâce à vous que le premier congrès international de papyrologie a eu lieu à Bruxelles en 1931 ; grâce à vous, car conçue par vous, qu'a été mise en pratique, dès 1932, une bibliographie papyrologique qui est devenue un instrument indispensable aux spécialistes, grâce à vous que fut créée, il y a plus de quarante ans, l'Association internationale des Papyrologues, dont le siège est à Bruxelles.

Tout au long de votre carrière, vous avez fui les fonctions honorifiques pour vous consacrer à la recherche au plus haut niveau international.

Empreint de bonté, épris de justice, indépendant dans vos jugements, désireux de servir, mais dédaigneux des honneurs, vous n'avez accepté la vice-présidence de la Faculté qu'aux heures sombres de la guerre, à un moment où un refus vous aurait paru une dérobade indigne. Dans votre cas, cher Monsieur Hombert, il n'y eut jamais d'esquive, et pour avoir été fidèle aux principes de notre Maison, nous vous prions de recevoir ici, publiquement, votre modestie dut-elle en souffrir, les remerciements officiels de cette Université à laquelle vous avez consacré le meilleur de vous-même.

* - * - *

Il me reste encore un devoir agréable à remplir, celui de remercier aussi notre cher Trésorier général honoraire, Monsieur Raoul De Saeyer, qui, aux côtés de Messieurs Morissens et Beervelt, demeura, à la demande expresse du Président Frérichs, en fonction dans les locaux de l'ULB occupée et qui, entouré de plusieurs membres de notre personnel administratif et technique, contribuera, souvent à la limite de l'impossible, à sauvegarder les intérêts et le patrimoine de notre Maison.

A vous Monsieur Hombert et à vous Monsieur De Saeyer, tous nos remerciements.

* - * - *

Allocution de
Monsieur Jean VAN WELKENHUYZEN,
Directeur du Centre de Recherches et d'Etudes
historiques de la seconde guerre mondiale

L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
AU DEBUT DE L'OCCUPATION ALLEMANDE
(Juin 1940 - Mai 1941)

Lorsque les Allemands envahissent la Belgique, en mai 1940, ils trouvent un réseau universitaire qui reflète bien la diversité du pays. Il y a quatre grandes institutions (1). Deux universités de l'Etat : l'une francophone, à Liège, et l'autre, néerlandophone, à Gand ; et deux universités libres : l'une - de loin la

(1) Chacune des universités comporte les facultés de Philosophie et Lettres, de Droit, de Médecine, des Sciences, des Sciences appliquées (Polytechnique). En outre, l'Université catholique de Louvain a une faculté de Théologie.

plus ancienne de toutes (1) - est l'Université catholique de Louvain (l'U.C.L.) et l'autre est l'Université libre de Bruxelles (l'U.L.B.).

Au mois de juin 1940, après la fin désastreuse des opérations militaires (2), les dirigeants des quatre universités s'interrogent sur l'attitude qu'il convient d'adopter. Faut-il reprendre les cours ? Les Recteurs se concertent, le 15 juin, avec le secrétaire général du Ministère de l'Instruction publique, Marcel Nyns (3). Pendant la première guerre mondiale, les universités avaient fermé leurs portes. Elles ne voulaient pas dispenser leur enseignement à quelques privilégiés alors que la jeunesse accomplissait son devoir patriotique au front. Mais, en 1940, la situation est toute différente. L'armée belge a dû cesser le combat. Le problème, cette fois, est de ne pas livrer la jeunesse estudiantine à l'inaction. De commun accord, la décision est prise de rouvrir les universités. Une session d'examens sera organisée dès que possible (4).

(1) L'Université catholique de Louvain a été fondée en 1425 par le pape Martin V, à la requête du duc de Brabant, Jean IV. Elle a été supprimée le 25 octobre 1797 par un décret du Directoire. Sous le régime hollandais, elle a revu le jour en 1816 comme institution d'Etat. Profitant des dispositions favorables à la liberté d'enseignement de la Constitution belge du 7 février 1831, elle a recouvré en 1835 le statut d'une université catholique. Les Universités de Gand et de Liège datent toutes deux de 1816. Elles sont l'une et l'autre des créations du roi Guillaume 1er des Pays-Bas. A l'époque, elles étaient toutes les deux francophones. L'Université de Gand a été flamandisée par une loi du 5 avril 1930. Quant à l'Université Libre de Bruxelles, elle est née le 20 novembre 1834 de la volonté de milieux libéraux de faire contre-poids à l'université catholique alors en voie de se reconstituer.

(2) L'armée belge a capitulé le 28 mai 1940.

(3) Le pouvoir occupant a maintenu en place l'administration belge.

(4) Prévus pour le mois de septembre, elle aura lieu effectivement à cette époque.

Les droits des absents seront sauvegardés (1). Nul, pourtant, ne se fait d'illusions. La partie s'annonce serrée. Un propos de Mgr. Honoré Van Waeyenbergh, Recteur Magnifique de l'U.C.L., résume bien les intentions des autorités académiques : "Nous supporterons beaucoup de choses afin de pouvoir conserver la direction intellectuelle de nos étudiants". Il s'agit, en somme, de défendre les universités contre une intrusion de l'occupant et, au pis aller, de le contraindre à conquérir des positions qui, autrement, auraient l'air de lui être abandonnées.

Le démarrage s'opère en douceur. L'administration militaire allemande laisse faire. Mieux : elle se montre encourageante. Un des leitmotiv de la propagande est alors de proclamer : "Tout est normal. La vie continue. Il faut que chacun reprenne ses occupations". Le Dr. Franz Petri l'explique longuement au recteur de l'U.L.B., le professeur Frans Van den Dungen. En fait, la grande préoccupation de la *Militärverwaltung* est, dans l'immédiat, de maintenir la tranquillité en Belgique. Elle doit assurer les arrières des armées qui s'apprêtent à débarquer en Grande-Bretagne. Le moyen le plus sûr est encore que la population se remette au travail.

Tel est du moins l'objectif à court terme. Il explique dans une certaine mesure que la Belgique demeure sous le régime d'une administration militaire (2). En principe, sa fonction est technique, non politique. Elle est de tirer, au profit du IIIème Reich, tout le parti possible des ressources économiques et démographiques des territoires occupés. Les services qui dépendent du Général Alexander von Falkenhausen, *Militärbefehlshaber*

-
- (1) Une deuxième session d'examens se tiendra en octobre. Elle restera ouverte - notamment à l'U.L.B. - jusqu'à la mi-décembre, à l'intention des étudiants rentrés tardivement. En outre, il est décidé que des faveurs spéciales seront accordées plus tard à ceux qui sont retenus dans des pays d'où le retour est momentanément impossible.
- (2) A la même époque, les Pays-Bas sont placés sous administration civile.

in Belgien und Nordfrankreich (1) doivent éviter les causes de frictions. Il faut donc que la politique demeure à l'arrière-plan. D'ailleurs, le sort de la Belgique n'est pas encore fixé. Le roi Léopold III est dans le pays, prisonnier de guerre mais présent (2), et sa présence a quelque poids (3). Elle contribue à retenir de la part de Hitler une décision qui peut aussi bien attendre, sinon la fin de la guerre du moins que les éléments de la question belge se précisent (4). Bref, parce que rien n'est tranché, tout recommande une simple administration militaire, qui se contente d'exploiter, plutôt qu'une administration civile qui est l'anti-chambre de l'intégration au Reich.

La *Militärverwaltung* voit un avantage à la réouverture des universités. Elle en attend "que la jeunesse estudiantine du pays en revienne le plus vite possible à une activité ordonnée". Mais en même temps qu'elle travaille ainsi au rétablissement d'une vie normale - condition du maintien de l'ordre - elle caresse de grands projets de réforme. Elle envisage un véritable redéploiement des institutions universitaires belges en harmonie avec les intérêts du IIIème Reich. Chacune des quatre universités aura sa fonction propre. Celle de Gand remplira les devoirs d'un établissement scientifique issu du terroir flamand. Liège jouera le rôle de l'institut d'enseignement supérieur d'une communauté romane, consciente à nouveau de sa spécificité populaire et de sa

-
- (1) Sa juridiction s'étend non seulement à la Belgique mais encore à deux départements français, le Nord et le Pas-de-Calais.
 - (2) Il est en résidence surveillée au Château de Laeken, dans la banlieue de Bruxelles.
 - (3) Hitler, surpris que le Roi des Belges n'ait pas gagné l'Angleterre comme la Reine des Pays-Bas, est porté à imaginer que Léopold III pourrait être enclin à entrer jusqu'à un certain point dans ses vues. En attendant de savoir à quoi s'en tenir, il se garde de dévoiler ses batteries.
 - (4) Le premier mouvement de Hitler avait été de réserver un sort différent à la Flandre et à la Wallonie. Il songeait à une *Zivilverwaltung* pour la première tandis que la seconde devait rester, "tout comme la France, sous une administration purement militaire". Le 4 juin 1940, il a renoncé à des dispositions qui laissaient présager un changement profond dans le statut politique du pays.

vielle tradition impériale (1). Bruxelles s'érigera en bastion de la germanité (*germanisch-deutscher Bollwerk*) face à l'Europe Occidentale. Quant à l'Université de Louvain, elle verra sa mission se ramener à la théologie.

Tel est, presque textuellement, le programme concocté par les intellectuels nazis qui équipent la section culturelle de la *Militärverwaltung*. En somme, les deux Universités de l'État, à Gand et à Liège, feront office de hautes écoles d'intérêt régional, donnant l'impression d'une inspiration locale, mais soumises en fait à de fortes influences allemandes. L'Université Catholique de Louvain - la doyenne et la plus peuplée des universités belges (2) - disparaîtra ou peu s'en faut, en tant qu'université. Elle se vouera simplement à l'enseignement supérieur religieux. Dans la capitale, il n'y aura plus place pour l'Université Libre de Bruxelles. Une nouvelle institution naîtra, d'un esprit totalement différent. Elle sera chargée non seulement de mener le combat national-socialiste contre les idées chères aux démocraties occidentales mais encore d'imposer les manières de voir germaniques dans un pays où domine, depuis le XVIIIème siècle, l'inspiration française. C'est, en somme, une véritable révolution culturelle que l'autorité occupante veut organiser.

(1) Allusion au fait que, jusqu'au 25 février 1793, la Principauté épiscopale de Liège a relevé du Saint Empire Romain Germanique. Mais ce passé ne signifie pas que Liège ait été une ville allemande !

(2) Pendant l'année académique 1939-1940, le nombre des étudiants inscrits a été de 4.610 à Louvain, 3.224 à Bruxelles, 2.223 à Liège, 1.502 à Gand.

Il y a une énorme différence entre les propos lénifiants que le Dr. Petri tient au recteur de l'U.L.B. et ce qu'avec son adjoint, le Dr. Reese, il affirme comme intentions du *Gruppe Kultur* dans les rapports d'activités de l'administration militaire. Il y a toute la distance qui sépare les perspectives d'avenir des contingences immédiates. En 1940, les Allemands peuvent rêver d'un futur à leur gré. Ils croient la victoire proche. Le fait que de tels plans s'élaborent sous le couvert du général von Falkenhausen montre d'ailleurs combien est floue dans les actes la distinction entre *Militärverwaltung* et *Zivilverwaltung*. Il est entendu que cette dernière ouvre la voie à une absorption plus ou moins franche par le Reich du territoire qu'elle administre. Mais l'installation d'une *Militärverwaltung* n'exclut nullement pareille issue. Simplement, elle se garde de la proclamer pour la bonne raison qu'elle n'oeuvre pas à coup sûr dans ce sens. Sa fonction est plus subtile. Elle est de faire en sorte qu'à l'heure des grandes décisions n'importe quelle solution commandée par l'intérêt de Berlin soit possible. Aussi bien elle peut donc servir à préparer l'établissement d'une autre forme d'administration - notamment d'une *Zivilverwaltung* - dès lors qu'aux yeux des maîtres nazis du III^{ème} Reich les temps paraîtront mûrs (1). En fin de compte, son rôle est des plus ambigus. Il varie du reste selon le lieu. Sous des dehors analogues, la *Militärverwaltung* qui siège à Paris n'a pas exactement la même signification que celle qui est fixée à Bruxelles. La première répond sans doute le mieux à l'image classique du gouvernement militaire d'un territoire occupé. Il gère, au bénéfice du vainqueur, un domaine qui sera rendu au vaincu une fois la paix conclue. En effet, dans la mesure même où la juridiction du général von Stulpnagel, *Militärbefehlshaber in Frankreich*, ne couvre pas toute la France conquise (2), l'étendue de son autorité délimite une région destinée presque certainement à revenir en mains françaises après la guerre. Certes, la France en sortira affaiblie et amoin-

(1) En fait, c'est seulement le 13 juillet 1944 qu'une Zivilverwaltung se substituera en Belgique à la Militärverwaltung.

(2) Lui échappent non seulement les départements du Nord et du Pas-de-Calais, rattachés à l'administration allemande installée à Bruxelles, mais encore l'Alsace et la Lorraine, annexées au Reich.

drie. Mais la victoire allemande laissera subsister un pays s'appelant encore la France. Or, c'est là justement une assurance qui manque à la Belgique. Son destin est en suspens et des plus compromis. Précisément, c'est parce qu'il le pressentait que le roi Léopold III a refusé de partir à l'étranger. Sa présence a freiné, ou reporté, l'engagement du processus de désintégration du royaume. Elle n'en a pas écarté définitivement la menace. Cette incertitude fondamentale retentit sur le comportement de l'administration que le général von Falkenhausen commande. En quelque façon, elle se situe entre la *Militärverwaltung* qui gouverne la majeure partie de la France occupée et la *Zivilverwaltung* qui règne sans partage aux Pays-Bas. De la première, elle a le statut militaire. Elle ne relève de Hitler - et, par conséquent, du pouvoir politique - que par l'intermédiaire de l'*Oberkommando des Heeres*, le haut commandement de l'armée. Mais le terrain sur lequel elle exerce son autorité est tellement semé de problèmes politiques que, par la force des choses, elle ne peut s'en désintéresser. Elle se rapproche ainsi, par plus d'un trait, d'une administration civile, plus politisée par définition qu'une administration militaire. Cette position hybride est encore accentuée par le sentiment aigu qu'elle a d'occuper des positions qu'une *Zivilverwaltung* risque à tout moment de lui ravir. Il suffirait que Hitler en revienne à ses intentions initiales. Il en va là d'une question qui dépasse la Belgique. Elle dérive des luttes d'influence à l'intérieur de l'Allemagne nazie. Le Führer est un adepte de l'art de diviser pour régner. Il laisse se développer des pouvoirs concurrents. Sous cet angle, la *Militärverwaltung* qui émane de la hiérarchie militaire, s'oppose à la *Zivilverwaltung* produit par excellence de la hiérarchie politique. Cette caractéristique du IIIème Reich explique que les milieux dirigeants de l'armée désirent conserver leur rôle prépondérant en Belgique. Ils y tiennent d'autant plus

qu'ils l'ont perdu aux Pays-Bas (1). Garder les rênes à Bruxelles devient une affaire de principe et revêt ainsi l'allure d'une épreuve de force avec le parti. Les deux hiérarchies, la militaire et la politique, se rejoignent au sommet, en la personne de Hitler. De cette manière, il demeure le maître de la situation. Il a toujours le loisir de trancher les conflits à son avantage. La logique du système entraîne la *Militärverwaltung* en Belgique à faire jusqu'à un certain point la besogne d'une *Zivilverwaltung*. Elle manoeuvre de la sorte afin de priver le Führer de l'envie de modifier le régime d'occupation. Il y a donc une part de tactique dans le plan d'une grandiose révolution universitaire élaboré par le Dr. Petri. Il contribue à démontrer que Berlin aurait tort d'attendre mieux de la part d'une *Zivilverwaltung* !

Le vaste chambardement envisagé n'en correspond pas moins à des intentions réelles. Son ampleur est peut-être gonflée par l'euphorie née des immenses succès de l'été 1940. Les objectifs qu'il définit sont en outre trop ambitieux pour se dispenser de longs délais d'exécution. Enfin, il porte tellement atteinte aux traditions belges les mieux ancrées qu'il est clair à l'avance que sa réalisation demandera autant de prudence que de patience. Une action brusquée compromettrait à coup sûr le maintien de l'ordre qui demeure, dans l'immédiat, la mission primordiale de la *Militärverwaltung*. Il n'empêche que les initiatives qu'elle prendra iront toutes dans le sens que le Dr. Petri et consorts ont indiqué. Simplement, les autorités d'occupation ne pourront pas aller très loin, en partie faute d'avoir bien jaugé les obstacles, faute aussi de temps, et surtout faute de gagner la guerre.

(1) Lors des discussions qui ont entouré la préparation de l'offensive allemande à l'ouest, il avait été convenu que l'armée exercerait seule le pouvoir dans les territoires conquis aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Le général von Falkenhausen a d'ailleurs entamé sa carrière de gouverneur militaire aux Pays-Bas, formellement le 16 mai 1940 et sur place trois jours plus tard. Mais il n'y est resté en fonction que jusqu'au 29 à midi. Sa nomination à Bruxelles date du 31 mai 1940. A la Haye, il a été remplacé par un *Reichskommissar*, Arthur Seyss-Inquart.

Cependant, elles commencent par faire preuve d'une habileté certaine à se servir des circonstances. L'invasion entamée le 10 mai 1940 a provoqué un énorme exode des populations. Aux gens libres de quitter leur domicile se sont joints beaucoup de responsables dont le devoir était de rester à leur poste. Cette désertion a déclenché un mouvement de désapprobation que la défaite exacerbe. L'opinion publique, mal éclairée, dénonce pêle-mêle ceux qui pouvaient ou devaient même se dérober à l'occupation ennemie et ceux qui se sont montrés indignes de la confiance placée en eux. Les Allemands ont beau jeu d'exploiter cette confusion des esprits. Ils ont de leur côté bon nombre d'honnêtes citoyens quand ils décrètent, le 18 juillet 1940 :

A toutes les personnes qui ont exercé précédemment une activité publique, et qui ont fui la Belgique par suite des événements de guerre, il est interdit de reprendre, après leur retour en Belgique, une activité publique sans l'autorisation expresse et toujours révocable du commandant militaire.

Le 9 septembre, paraît au *Moniteur* un arrêté qui applique cette disposition au corps enseignant des universités. Le 17, l'autorité occupante écrit au ministère de l'Instruction publique "qu'elle se réserve le droit d'approuver toutes les nouvelles nominations de professeurs ou de chargés de cours, ainsi que toute modification dans leurs attributions". La manoeuvre se dessine nettement. Les Allemands se sont ménagé le moyen d'intervenir dans la composition du corps professoral. Il s'agit d'abord d'en exclure "les éléments d'une germanophobie prononcée". La phase suivante sera de "créer les conditions préliminaires d'un nouvel ordonnancement à long terme (des institutions universitaires), conforme aux intérêts allemands". On sait ce que cela veut dire !

A Louvain, Mgr. Van Waeyenbergh voit le danger. Il se retourne vers le Primat de Belgique. Le cardinal van Roey est intransigeant dès lors qu'il s'agit de défendre les institutions religieuses. Il menace des foudres de Rome : "Si l'autorité militaire allemande devait

maintenir ses prétentions, il est certain, et je tiens à l'avertir, qu'elle va au-devant d'un conflit avec le Saint-Siège". La *Militärverwaltung* n'insiste pas. Elle a compris qu'elle s'est heurtée à un adversaire de taille.

Le fait est que, dans la Belgique encore mal remise du désastre, l'Eglise catholique représente une des rares puissances que les événements n'aient pas ébranlées. Son crédit auprès de la population est intact. Elle a les moyens de s'en servir. L'U.C.L., de son côté, constitue un mauvais cas pour les Allemands. Déjà victime des hostilités en 1914, sa bibliothèque a brûlé à nouveau en 1940, entraînant la perte de 900.000 volumes. Mieux vaut donc, pour l'apaisement des esprits, ne point susciter d'autres complications. Au fond, l'autorité occupante redoute d'être entraînée dans un *Kulturkampf*. Elle l'admet dans un rapport de l'époque.

Par comparaison, l'Université Libre de Bruxelles dispose de beaucoup moins d'atouts. Pour tout dire, elle se trouve d'entrée de jeu dans une situation très difficile devant les Allemands. Elle n'a derrière elle ni une haute autorité morale présente dans le pays, ni une forte hiérarchie nationale capable de peser dans la balance, ni un prestigieux recours à l'extérieur. Elle a seulement de grands principes. Mais, précisément, ses principes sont de ceux que la *Weltanschauung* nationale-socialiste récuse. Au surplus, l'*Alma Mater* bruxelloise est certainement l'établissement universitaire belge qui, avant l'invasion a donné le plus de motifs de mécontentement au III^{ème} Reich. Les Allemands lui reprochent l'attitude de plusieurs de ses professeurs qui se sont distingués par leurs déclarations favorables aux Alliés alors que la Belgique officielle était neutre. Ils lui font grief également de manifestations d'étudiants, notamment au mois d'avril 1940, au moment où la *Wehrmacht* est entrée au Danemark et en Norvège. Bref, la *Militärverwaltung* a un contentieux à régler avec l'U.L.B.

Les autorités académiques bruxelloises en ont conscience. Elles savent aussi qu'en cas de conflit le rapport des forces risque de jouer à leur détriment. L'affaire, pour elles, est de "tenir", en sauvant ce qui peut l'être, sans céder sur l'essentiel. En présence de l'or-

donnance allemande du 18 juillet 1940 (1), elles décident de se soumettre. La procédure mise en place évite d'ailleurs l'inconvénient d'un contact direct avec le pouvoir occupant. Un organisme administratif belge s'interpose entre les intéressés et la *Militärverwaltung*. La Commission, qui relève du ministère de l'Instruction publique, est composée de personnalités belges à l'abri de tout soupçon (2). Au cours de la séance que le Conseil d'administration de l'U.L.B. tient le 3 août 1940, le recteur van den Dungen déclare : "Les professeurs qui ont quitté le pays depuis le 10 mai dernier devront faire à la Commission une déclaration, non au sujet de leur départ, qui n'est pas mis en cause, mais sur leur activité politique à l'étranger. Si l'Université refusait de se soumettre à ces prescriptions, elle pourrait se trouver dans de grandes difficultés". Le Conseil et ensuite le corps professoral (3) conviennent qu'il ne faut pas que les étudiants pâtissent de cette situation.

La Commission exerce sa magistrature dans l'esprit le plus compréhensif. Elle propose la réintégration de tous les professeurs, à l'exception d'un seul, qui avait signé à Paris un "Manifeste des Intellectuels", refusant l'obéissance au Roi (4). Mais la *Militärverwaltung*, à laquelle le dernier mot appartient, se montre moins indulgente. Elle écarte sans appel quatorze professeurs de l'U.L.B. et en réserve quatorze autres pour un examen ultérieur. Le traitement appliqué ainsi à l'insti-

(1) Cf. infra, p. 21.

(2) Devos, président à la Cour d'Appel de Bruxelles, professeur à l'U.L.B. ; Capart, président de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; Van Goitsenhoven, recteur de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat à Cureghem.

(3) A l'exception toutefois d'un professeur de la Faculté de Droit.

(4) Dans la foulée des discours prononcés à Paris, le 28 mai 1940, par le président du Conseil français, Paul Reynaud, et par le Premier ministre belge, Hubert Pierlot, à la suite de la capitulation de l'armée belge, des groupements de Belges réfugiés en France ont lancé des proclamations s'en prenant vivement à Léopold III resté en Belgique.

tution bruxelloise est nettement discriminatoire. Elle est frappée d'autant plus durement que trente-neuf autres membres de son corps professoral se trouvent à l'étranger et ne rentreront pas en Belgique occupée (1). Encore n'est-ce là qu'un lever du rideau.

La phase suivante de l'offensive allemande s'engage sous la forme d'attaques de la presse collaborationniste. Dans le numéro de *Cassandra* du 6 octobre 1940 paraît un article signé "Oncle Tom", où se reconnaît la manière de Paul Colin, critique d'art, historien et journaliste de talent, mais personnage vindicatif et méchant, véritable délateur public (2). L'auteur y dépeint, à une prétendue parente de province, les "mauvais lieux" où les Bruxellois, "gens désœuvrés et conspirateurs à la manque" se retrouvent. Le premier de ces mauvais lieux est la Salle des Pas Perdus du Palais de Justice : "Ma nièce, écrit "Oncle Tom", je vous jure qu'on y rencontre même M. Henri Rolin (3), plus disert que jamais, et aussi attaché aux immortels principes de la plus immortelle encore démocratie." Ensuite vient le Cercle Gaulois, puis l'hôtel de la Fondation universitaire. Ensuite l'U.L.B. :

Je pourrais vous parler encore des couloirs de l'Université de Bruxelles, mais je crois qu'il ne passera plus beaucoup d'eau sous les ponts avant qu'un air nouveau circule, dans la

-
- (1) L'ordonnance allemande du 19 décembre 1940 mettant fin d'office aux fonctions des personnes n'ayant pas repris leurs fonctions en Belgique le 15 novembre 1940 sera applicable à trente-neuf membres du corps professoral de l'U.L.B. En outre, elle écartera définitivement de l'enseignement dix-sept membres du corps professoral visés par l'ordonnance du 18 juillet 1940.
 - (2) Il sera abattu le 14 mars 1943 par un commando des Partisans armés.
 - (3) Docteur en droit, spécialiste du droit international public, sénateur socialiste de Bruxelles, tenant de la sécurité collective et de la S.D.N., professeur à l'U.L.B.

jeune maison devant laquelle le goût pervers pour la symbolique, a placé comme une sentinelle de bronze la statue verdie du vieux Verhaegen, et je ne voudrais pas commettre, même vis-à-vis de vous, une involontaire indiscretion.

L'"involontaire indiscretion" de Paul Colin prend tout son sens à la fin du mois. Le 31 octobre 1940, Reeder adresse une lettre à l'U.L.B. :

L'Administration militaire entend émettre dans toutes les couches de la population le voeu de fermer l'Université de Bruxelles, pour la raison que ses tendances radicales de gauche et son caractère maçonnique constituent un danger permanent pour une paix durable.

Ainsi donc, l'entrefilet d'un journaliste complice de l'occupant devient un voeu de la population ! Mais rendons la plume à Reeder :

M. le Commandant militaire, poursuit-il, n'a pu se cacher la pertinence des raisons que l'on fit valoir auprès de lui. Il estime cependant qu'il n'est pas souhaitable de priver la capitale du pays de sa formation et de sa recherche scientifique. C'est pourquoi il tentera de lui conserver l'Université de Bruxelles. Eu égard toutefois aux nombreuses manifestations de sentiments antiallemandes émanées jusqu'au printemps 1940, et en diverses circonstances, du corps professoral et des étudiants, il est cependant indispensable de prendre des mesures de précaution particulières en vue d'effacer de l'Université tout ce qu'elle aurait de politique. C'est pourquoi M. le Commandant militaire a décidé de donner le pas sur le Recteur et l'Administrateur au Commissaire allemand, professeur de Droit des gens et de philosophie du Droit à

l'Université de Munich, *Hauptmann* G.A. Walz (1). Le commissaire est assisté, pour ce qui concerne l'administration, de l'*Oberregierungsrat* au Ministère bavarois de l'Enseignement et des Cultes, *Oberleutnant* Dr. Graser, en qualité de curateur.

Et Reeder de terminer :

Je suis persuadé que ces mesures créeront les conditions réelles d'une collaboration future à base de confiance.

Les hostilités sont ouvertes ainsi à l'initiative de la *Militärverwaltung*. Elles dureront un peu plus d'un an. Elles prendront fin à l'initiative de l'Université.

Le Conseil d'administration, aussitôt convoqué, se réunit le 5 novembre sous la présidence de Lucien Graux. Au terme d'une longue délibération, il charge le Président de faire connaître à l'autorité occupante que l'Université ne peut accepter le reproche qui lui est adressé. Dans l'intérêt de sa mission, elle est néanmoins obligée de se soumettre à la mesure prise à son égard. Mais cette mesure est contraire aux principes et aux lois qui sont à la base de la vie de l'Université depuis plus d'un siècle.

La décision du Conseil d'administration réserve l'avenir. Tant que l'autorité occupante se tiendra sur le terrain politique qu'elle a choisi, l'inconvénient de la présence d'un commissaire allemand sera tolérable. En effet, l'enseignement dispensé par l'U.L.B. peut, à bon droit, se prévaloir de son objectivité scientifique. Quant aux manifestations auxquelles professeurs et étudiants participent à titre personnel, elles n'engagent pas l'Université. Celle-ci peut donc, sans déroger,

(1) Le Dr. Walz avait été nommé en 1933, à l'âge de 35 ans, Recteur de l'Université de Breslau, lors de la nazification des universités allemandes.

leur demander d'observer à cet égard une réserve qui s'impose en raison des circonstances. La question essentielle, la seule qui importe vraiment, est de savoir si le *Kommissar* se bornera à des interventions relatives à l'administration et au maintien de l'ordre, ou bien s'il prétendra s'immiscer dans les prérogatives du corps professoral. Dans le premier cas, l'Université peut sacrifier l'accessoire au principal. Dans le second, au contraire, aucune compromission n'est possible.

Le commissaire Walz se présente à l'Université le 6 novembre. C'est un homme affable avec lequel un dialogue est possible. Dans le cours de la conversation, il déclare : "Je me souviens que je suis professeur et cette qualité inspirera mon intervention". De fait, il admet que l'Université conservera l'initiative des mesures à prendre, la *Militärverwaltung* se réservant le cas échéant de s'y opposer. C'est là, évidemment, un point important. Mais les autorités académiques ne se font pas beaucoup d'illusions. En effet, il ne suffit pas de trouver dans le Dr. Walz un émissaire courtois du pouvoir occupant ; il faut compter avec les intentions profondes de ceux dont il exécute les ordres.

A nouveau, c'est la presse qui annonce la couleur. L'article de la *Brüsseler Zeitung* (1) consacré à la réouverture des universités belges porte en sous-titre : "Les universités en étroite collaboration avec les institutions d'enseignement et de recherche du Reich. - Etablissement d'un échange germano-belge de professeurs". Et le journal d'expliquer :

Ces mesures prennent la signification d'une "coupure" dans l'histoire de la vie intellectuelle belge. Elles ont eu pour préliminaire l'épuration des ouvrages scolaires belges ; elles couronnent l'oeuvre de désintoxication de l'atmosphère dans les établissements d'enseignement supérieur du pays. Les leçons des *Gastprofessoren* familiariseront la jeunesse

(1) Journal allemand de Bruxelles, paraissant depuis le 1er juillet 1940.

belge avec cette pensée allemande, principalement dans le domaine des sciences sociales, qui a surgi de l'âme de la nouvelle Allemagne, et suivant laquelle doit s'accomplir l'ordre nouveau du pays.

La communication officielle suit de peu la divulgation par la presse. Elle est faite par le truchement de l'Instruction publique. Encore une fois, la réaction des universités est en proportion de leurs moyens. D'accord avec le cardinal van Roey, Mgr. Van Waeyenbergh répond, le 11 novembre, au secrétaire général Nyns par un refus clair et net.

L'autorité allemande le prendra fort mal. Elle interpellera le Recteur Magnifique à plusieurs reprises. Mais rien n'y fera. Jamais un professeur allemand ne paraîtra à Louvain. Derechef, la *Militärverwaltung* recule devant la perspective d'un conflit avec l'autorité religieuse. Elle redoute, de son propre aveu, un *Kulturkampf* qui compromettrait le maintien de l'ordre.

Les trois autres grands établissements d'enseignement supérieur se sentent moins bien armés devant l'occupant. Celui-ci, d'ailleurs, use à leur égard de procédés d'intimidation qu'il n'ose employer contre l'U.C.L. Ainsi, à Liège, le Major Dr. Petri, flanqué des *Gast-professoren* Kraus et Mönch, se présente au domicile personnel du Recteur avant que le Collège des Assesseurs n'ait pu mettre au point le texte d'une réponse. Coupant court aux protestations de Léon Graulich, Franz Petri lui rétorque qu'il y a malentendu. L'avis de l'Université de Liège n'est pas demandé. La décision est prise. Le Recteur constate que, dans ces conditions, les "professeurs-hôtes" ne seront que des professeurs imposés. L'Allemand dénie vivement cette interprétation. Pour toute réponse, le Recteur élève une énergique protestation. Le lendemain, le Collège des Assesseurs reprend par écrit les arguments du Recteur. Il émet aussi l'opinion que le moment n'est guère opportun pour recevoir des professeurs allemands à Liège. Il n'empêche que la *Militärverwaltung* a le dernier mot. La loi du plus fort l'emporte. L'Université de Gand est également placée devant le fait accompli.

L'U.L.B. est désignée pour recevoir en partage, outre le Dr. Walz, déjà nommé commissaire, le Dr. Krüger, professeur de droit public à Heidelberg, et le Dr. Reu, professeur de droit international privé à Breslau. L'article déjà cité de la *Brüsseler Zeitung* projette une lumière inquiétante sur cette décision :

L'Université de Bruxelles - telle est la volonté du commandant militaire - apportera son concours, en collaboration étroite avec les grandes institutions de recherche et d'enseignement du Reich, à la reconstruction spirituelle et culturelle de l'Europe.

La Faculté de Droit, qui se voit imposer les trois professeurs, s'en émeut. Elle obtient la convocation urgente d'une séance du Conseil d'administration, où la position de l'Université sera reconsidérée dans son ensemble.

La question des *Gastprofessoren* est secondaire. Quelques cours facultatifs, qui ne s'inscrivent pas dans l'enseignement de l'Université et qui seront professés par surcroît en allemand (1), ne risquent pas d'avoir de l'influence sur les étudiants. Ce qui retient davantage l'attention, ce sont les allusions de la presse au rôle que l'autorité occupante a en tête d'assigner à l'U.L.B. dans l'implantation de l'"Ordre nouveau" en Belgique. Le grignotage du corps professoral auquel la *Militärverwaltung* se livre prend ainsi tout son sens. Aucune mesure n'est décisive en soi. Il en va encore de sorte de l'ordonnance du 28 octobre, connue seulement le 9 novembre, qui fait obligation de révoquer immédiatement tous les professeurs de race juive. Elle ne concerne que trois professeurs et une assistante. Il est vrai que la disposition qui frappe en même temps "tous les professeurs ayant affirmé dans leur enseignement ou leurs écrits des sentiments hostiles à l'Allemagne" est plus lourde. Mais le plus grave est qu'à chaque coup l'U.L.B. est la plus touchée. De fil en ai-

(1) La langue allemande est ignorée par la plupart des étudiants et ce n'est pas l'occupation qui la rend plus populaire parmi eux !

guille, son enseignement est menacé de désorganisation. A n'en pas douter, c'est ce que les Allemands veulent.

Le conseil d'Administration se réunit le 14 novembre. L'Université est placée devant une alternative : poursuivre la politique du moindre mal ou rompre les ponts. Tout bien considéré, elle opte en faveur de la continuation de ses activités. Mais elle se fixe une limite aux concessions. Tant que les Allemands se borneront à exclure des professeurs, il restera possible de maintenir les cours. Le corps professoral, réduit, sera nommé du moins selon les règlements académiques. Mais du jour où les Allemands prétendront imposer des enseignements de leur choix, il faudra leur opposer un refus catégorique : "L'Université a été rouverte pour faire bénéficier les étudiants de son enseignement à elle ; elle ne peut servir de camouflage à un enseignement qui ne serait pas le sien".

Le même jour, le recteur f.f. Bogaert (1) écrit au Dr. Walz. Sa lettre se veut un avertissement au commissaire allemand. Elle lui donne à comprendre que ce serait une erreur d'imaginer que l'U.L.B. se laisserait régenter. Elle invoque la Constitution belge et la Convention de La Haye pour écarter les exigences formulées par l'ordonnance du 28 octobre. Cette discussion juridique suscite, le 22 novembre, une sèche mise en demeure de Reeder en personne. Il signifie à l'U.L.B. qu'elle n'a pas à critiquer les ordonnances de la *Militärverwaltung*. "Il va sans dire, ajoute-t-il, que l'ordonnance en question s'applique sans restrictions à l'Université de Bruxelles". En revanche, il laisse au commissaire Walz le soin de trancher les autres points en litige. C'est une demi-victoire pour l'U.L.B. Le Dr. Walz ne persiste pas dans la tentative qu'il avait entamée, d'introduire un savant allemand à la Faculté de Médecine. L'interdiction qui frappait le titulaire belge du cours de bactériologie est levée. En outre, le Dr. Walz

(1) En l'absence du professeur Van den Dungen, qui doit prendre du repos, le rectorat est exercé jusqu'au 31 décembre 1940 par le prorecteur Dustin et par l'ancien recteur Bogaert. Celui-ci a été désigné au commissaire allemand comme faisant fonction et signe la correspondance à ce titre.

ne fera aucun autre effort pour imposer ses vues dans la désignation des membres du corps enseignant. L'essentiel est donc sauf.

Sur ces entrefaites, la rentrée des cours a eu lieu, le 12 novembre, dans les quatre universités. Mais, la veille, l'anniversaire de l'Armistice de 1918 a été l'occasion de manifestations antiallemandes assez vives dans la capitale. Dès le lendemain, la presse orchestrée par les Allemands en impute la responsabilité à l'U.L.B. La *Brüsseler Zeitung* stigmatise l'attitude d'une jeunesse induite en erreur pendant des années et qui doit à la magnanimité du vainqueur de pouvoir poursuivre ses études. Dans les éditions du 15 et du 19 novembre du *Soir* (1) paraissent des caricatures de Paul Jamin, dit "Jam", qui ridiculisent l'agitation des étudiants bruxellois. Et, dans le numéro du 17 novembre de *Cassandra*, Paul Collin ne manque pas l'occasion d'attaquer l'U.L.B. D'une pierre, la propagande allemande tente de faire deux coups : minimiser des incidents qui l'inquiètent et discréditer une institution dont elle poursuit le démantèlement. Le 14 novembre, Walz exprime, au nom de Reeder, le déplaisir que l'autorité occupante éprouve que des étudiants aient pris part aux échauffourées. La *Militärverwaltung* est toutefois bien en peine de prouver son accusation. Parmi les manifestants arrêtés, il n'y en a aucun qui soit inscrit sur les rôles de l'Université. Le Bureau en profite pour protester contre les faux bruits colportés par une presse littéralement ameutée contre l'U.L.B. ! Le commissaire s'en prend alors aux associations d'étudiants. Les cercles politiques et philosophiques sont dissous. Seuls les cercles facultaires sont encore tolérés. En somme, la grignotage continue. Il ne met cependant pas l'existence de l'Université en péril.

La question des *Gastprofessoren* finit, elle aussi, par se réduire à peu de chose. A Bruxelles, le Dr. Fritz Reu commence son cours libre le 20 décembre. La presse entoure l'événement d'une publicité tapageuse.

(1) Jusqu'à l'invasion allemande, Le Soir était le principal quotidien d'information de Bruxelles. Sous l'occupation, son titre et ses installations ont été repris par une rédaction collaborationniste.

Si la première leçon réunit quelque monde, l'auditoire diminue ensuite de séance en séance. Certains jours, le professeur venu des rives de l'Oder devra suspendre son enseignement faute d'élèves. Du Dr. Krüger, l'U.L.B. n'entendra plus jamais parler. Par contre, au mois de février 1941, elle se verra imposer le Dr. Teske, de l'Université de Hambourg, pour un cours d'allemand. Mais l'autorité occupante aura beau insister, il ne fera jamais qu'un cours libre devant une assistance clairsemée. Quant au Dr. Walz, bien que sur place, il s'abstiendra de tenter l'expérience. Il a dû se dire, non sans pertinence, qu'elle n'aurait sans doute pas rehaussé son autorité de commissaire. Il préfère protester contre le manque d'égards infligé à ses collègues.

Sur ces entrefaites, l'enseignement a repris dans les quatre universités. A l'U.L.B., les chaires des professeurs frappés d'interdiction ou absents sont occupées par des suppléants choisis dans le corps professoral de l'Université. Les cours se donnent sans que la présence d'un commissaire exerce la moindre influence et les étudiants n'ont aucun contact avec les services allemands. Il n'empêche que des incidents se produisent, qui n'améliorent pas les dispositions de l'occupant envers l'*Alma Mater* bruxelloise. Des militaires en uniforme viennent-ils assister à un cours, tantôt le professeur refuse de le donner, tantôt les étudiants quittent l'auditoire. L'autorité allemande a beau se fâcher, les mêmes causes reproduisent les mêmes effets.

Elle passe alors à des opérations plus dangereuses. Elle s'intéresse aux places vacantes dans le corps professoral. Elle veut pousser ses candidats. Le Dr. Walz aborde le problème au mois d'avril 1941. Il fait valoir qu'aux Universités de l'Etat l'affaire est réglée. Ce n'est qu'à moitié vrai. L'Université de Liège a tenu bon. Elle a pourtant été l'objet de fortes pressions de la part du Ministère de l'Instruction publique. Le directeur général De Vleeschauwer a même fait publier les vacances dans le *Moniteur*. Mais le recteur Graulich et l'administrateur-inspecteur Dehalu ont eu une entrevue avec le Dr. Reese. Ils lui ont arraché l'autorisation de recourir à des suppléances provisoires. Et ce provisoire durera jusqu'à la fin de l'occupation. Quoi qu'il en soit, le recteur Van den Dungen objecte que l'U.L.B.

est une université libre, comme celle de Louvain, et que cette dernière n'est pas soumise aux mêmes contraintes. Le Dr. Walz est obligé d'en convenir. "Pour Louvain, admet-il, il y a des considérations d'un ordre particulier". Il reconnaît ainsi qu'en Belgique s'attaquer à la hiérarchie catholique donne à réfléchir. "Mais, poursuit-il, à Gand il a été procédé définitivement à la nomination à des chaires vacantes, et cela endéans le mois". Il insiste : "Nous attachons le plus grand prix à ce que cette question soit réglée au cours du semestre actuel, en vue de l'année académique prochaine". Et d'expliquer : "Nous voulons faire de l'Université de Bruxelles la première université du pays. Mais, pour cela, il faut trancher les questions de personnes dans un esprit objectif. Nous ne saurions tolérer qu'une université située à Bruxelles reste indéfiniment orientée vers l'Ouest. Nous estimons que cette attitude unilatérale doit être corrigée et que l'attention y soit portée également vers l'Europe centrale, vers l'Est". Le Dr. Walz lève de la sorte un coin du voile qui recouvre les intentions allemandes. Il limite toutefois ses confidences à une espèce de marché qu'il croit de nature à séduire les autorités académiques bruxelloises. Il fait miroiter la perspective d'une importante promotion de l'Université. La seule condition qu'il énonce est un effort en vue d'une inspiration plus équilibrée, puisant également aux sources berlinoises. Il se garde bien de parler du "bastion de la germanité", cher au Dr. Petri !

Au demeurant, c'est à peu près sa dernière intervention. Pendant le mois de mai, il quitte subitement Bruxelles. Il est désigné pour Zagreb (1).

(1) Les Allemands ont envahi la Yougoslavie le 6 avril 1941. Celle-ci a été écrasée en onze jours. La capitulation a été signée à Belgrade le 17 avril 1941.

Sous son règne - si l'on ose dire -, l'U.L.B. a connu sans doute des difficultés. Elle a dû faire des concessions. Elle a su préserver néanmoins l'essentiel. Elle a gardé le contrôle de son enseignement. Le Dr. Walz n'a livré que des escarmouches. C'est à son successeur qu'il appartiendra d'engager la bataille décisive, pour tenter de faire de l'université de la capitale le "bastion de la germanité".

* - * - *

Allocution de
Monsieur Jean STENGERS,
Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres

LA FERMETURE DE L'UNIVERSITE

Les sentiments que l'autorité occupante nourrissait à l'égard de l'Université de Bruxelles étaient fort peu amènes. Le responsable des questions universitaires à la *Militärverwaltung*, Frans Petri, use à son sujet, dans un de ses rapports, de termes dont la netteté ne laisse rien à désirer. C'est, écrit-il, une "citadelle de forces maçonniques ennemies de l'Allemagne" - un "Hochburg deutschfeindlicher freimaurerischer Kräfte" -, un "lieu où le libéralisme et le marxisme se rejoignent dans leur hostilité au fascisme et au national-socialisme" (1).

Ce n'est cependant pas l'antagonisme idéologique qu'évoque Petri qui devait provoquer le conflit décisif entre l'Université et le pouvoir occupant. L'enjeu du

(1) F. Petri, *Abschlussbericht*, rédigé durant l'hiver 1944-1945, et dont une photocopie m'a été aimablement communiquée par M. A. De Jonghe, que je remercie ici ; cf. A. DE JONGHE, *Het vraagstuk Brussel in de Duitse Flamenpolitik, 1940-1944. Het Duitse standpunt*, dans *Taal en sociale integratie*, t. IV, 1981, p. 430, n. 81.

conflit allait être d'une nature que les dirigeants de l'Université pouvaient difficilement prévoir lorsqu'ils avaient pris la décision de reprendre les cours : il allait se situer sur le terrain de la politique de germanisation.

Le texte que l'on peut prendre comme point de départ, à cet égard, est celui des instructions d'Hitler du 14 juillet 1940 : "Le Führer souhaite que l'on avantage de toutes les manières possibles les Flamands. On ne doit accorder aucune faveur aux Wallons" - "Er wünscht jede mögliche Förderung der Flamen ... Den Wallonen sind keinerlei Vergünstigungen zu gewähren" (1). Ce qui transparaît à travers cette consigne est un des aspects majeurs de l'idéologie d'Hitler et du nazisme en général, un aspect majeur du "racisme" hitlérien. De toutes les "races" du monde, pour Hitler, émerge comme race supérieure la race germanique. Parmi les Germains, les Allemands atteignent bien entendu le niveau le plus haut, et c'est à eux qu'il appartiendra de diriger l'Europe. Mais ils le feront avec la collaboration des autres Germains, qui auront droit à un rôle satellite : les Norvégiens, les Hollandais, les Flamands. Les Français ou les Wallons, qui se situent dans l'échelle des races à un niveau fort inférieur, n'auront pas droit à cette dignité, tout en bénéficiant d'un traitement malgré tout meilleur que les Slaves, qui ne sont, eux, qu'une demi-humanité. Les Juifs, faut-il le dire, ne sont pas une humanité du tout.

Cette vision de la hiérarchie des races, et du traitement différentiel qu'elle devait entraîner, avait trouvé, dans le cas de la Belgique, une application pratique immédiate : la libération des soldats flamands prisonniers, alors que les Wallons demeuraient en captivité.

Dans le mode de gouvernement de la Belgique par l'autorité militaire, cependant, on ne trouvera guère de traces, chose curieuse, de cette discrimination : si l'on

(1) Cf. A. DE JONGHE, *Hitler en het politieke lot van België, 1940-1944*, t. I, Anvers, 1972, p. 194 et n. 34.

met à part les Juifs, on peut dire que tous les Belges, Flamands et Wallons, seront traités de manière à peu près identique.

Mais le domaine de l'enseignement supérieur revêt des traits assez particuliers : c'est là que les instructions du Führer du 14 juillet 1940 vont avoir, semble-t-il, le plus d'écho. Le plan des autorités allemandes, en ce qui concerne l'Université de Bruxelles, tient en peu de mots. Il s'agit, en poursuivant le dédoublement linguistique de l'Université, de créer à Bruxelles une Université flamande qui puisse devenir dans une ville francisée un véritable bastion flamand. Le mot *Bollwerk*, "bastion", est un mot-clé du vocabulaire allemand. Ce plan prévoit aussi que, pour renforcer le bastion, l'on pourra faire venir à Bruxelles des étudiants de Gand et de Louvain. Il faudrait aussi forcer les étudiants de Bruxelles originaires du pays flamand à suivre l'enseignement en flamand. Cela ferait, estimait Petri, environ un quart de l'effectif estudiantin de Bruxelles qui passerait ainsi d'un régime linguistique à l'autre (1).

Il y a là, on le notera, un des rares, un des très rares plans à longue échéance qui ait été conçu par le gouvernement militaire. Pour le reste, il se contentait le plus souvent de travailler au jour le jour.

Le premier pas, dans la réalisation du plan, va être de demander à l'Université d'accélérer le dédoublement de ses cours.

Le dédoublement, l'Université l'avait déjà entamé - librement, et de sa propre initiative - avant la guerre, en commençant par la Faculté de Droit. Elle ne pouvait donc pas faire d'objection de principe à poursuivre dans cette voie. Elle accepte dès lors de créer une série de

(1) F. Petri, *Abschlussbericht*, document cité, et A. DE JONGHE, *Het vraagstuk Brussel*, art. cité, p. 431-432.

nouveaux enseignements en néerlandais, enseignements qui permettront notamment de dédoubler complètement les deux années de candidature préparatoire au droit (1).

C'est précisément la candidature préparatoire au droit - qui était rattachée à cette époque à la Faculté de Philosophie et Lettres - qui va susciter un problème majeur, celui de la personnalité des candidats. Les Allemands avaient leurs candidats, dont l'Université ne voulait pas. L'Université avait les siens, que les Allemands repoussaient.

L'autorité occupante avait trois candidats favoris : Antoon Jacob, un activiste de la Première Guerre Mondiale, qui avait été condamné après la guerre par la justice belge, s'était établi en Allemagne, où il était devenu professeur à l'Université de Hambourg, et était revenu en Belgique en 1940 avec les Allemands (2) ;

-
- (1) Notre exposé, sur les événements de 1941, est très synthétique. Nous renvoyons, pour plus de détails, à M. VAUTHIER, *L'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1944 ; H. LIEBRECHT, *L'Université de Bruxelles et la Guerre*, Bruxelles, 1944 ; *Séance d'hommage à M. le Professeur J.F. Cox*, dans *Bulletin de l'Union des Anciens Etudiants de l'U.L.B.*, janvier 1961 ; W.J. GANSHOF van der MEERSCH, *Notice sur la vie et les travaux de Léon Cornil. Aperçus de l'histoire de l'Université de Bruxelles sous l'occupation ennemie, 1940-1944*, Bruxelles, 1972 ; J. VANWELKENHUYZEN, *Les Universités belges sous l'occupation allemande, 1940-1944*, Bruxelles, s.d. (Public. du Centre de Recherches et d'Etudes historiques de la Seconde Guerre Mondiale).
- (2) Voir sur Jacob la notice de G. DE SMET dans *l'Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. I, Tielt, 1973, p. 711-712.

Robert Van Roosbroeck, un historien flamand assez connu, qui faisait partie de l'*Algemene SS-Vlaanderen* (1) ; et un archéologue, Robert de Maeyer, qui avait aussi manifesté ses sympathies pro-allemandes, d'une manière cependant plus discrète (2).

Les autorités de l'Université refusaient de nommer ces collaborateurs de l'ennemi. Elles présentaient d'autres candidats qui, eux, se heurtaient au veto du commissaire allemand.

Les dirigeants de l'Université n'ont peut-être pas, en l'occurrence, pleinement percé le jeu allemand (ce qui n'a d'ailleurs aucune importance, car s'ils l'avaient percé, ils n'auraient pas agi autrement). Ils pensaient que les Allemands voulaient avant tout récompenser des hommes qui leur étaient dévoués. Cela était sans aucun doute vrai, mais seulement en partie. L'essentiel était ailleurs. L'essentiel était qu'ils voulaient nommer des Flamands "völkisch", ayant l'esprit de la germanité. Les autorités de l'Université présentaient notamment comme candidats la très regrettée Claire Préaux (3). Claire Préaux était, sur le plan scientifique, une femme éminente, elle connaissait parfaitement le néerlandais, mais elle n'aurait évidemment pas aidé à constituer à Bruxelles un bastion flamand. L'élément "völkisch" étant la raison d'être même de leur politique, les Allemands, dans cette affaire de nominations, ne pouvaient pas transiger.

-
- (1) Cf. sur lui I. SCHÖFFER, *Het nationaal-socialistische beeld van de geschiedenis der Nederlanden*, Arnhem, s.d., p. 328-329 ; E. de V. (= A. DE BRUYNE), *Rob van Roosbroeck*, dans *'t Pallieterke*, 10 avril 1969 ; G. PROVOOST, dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, Tielt, 1975, p. 1356. - M. Van Roosbroeck, qui s'était réfugié en Allemagne en septembre 1944, a été condamné à mort par contumace. Il vit depuis 1947 en Hollande, à quelques kilomètres de la frontière belge. Il a repris une collaboration régulière à des publications scientifiques flamandes.
- (2) Notice de A. VAN DOORSELAER (qui gaze sur la période de guerre et d'après-guerre au point d'en être incompréhensible) dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. IX, Bruxelles, 1981, col. 495-497.
- (3) H. LIEBRECHT, *op. cit.*, p. 67.

La situation paraissant bloquée, ils recoururent à ce qu'ils crurent être une manoeuvre très habile : le 22 novembre 1941, le général von Craushaar, recevant les autorités de l'Université, leur fit savoir que, puisque l'Université avait des scrupules à nommer MM. Jacob, Van Roosbroeck et de Maeyer, l'autorité militaire procédait elle-même à leur nomination. Sur le champ, l'on remettrait au Recteur, Frans van den Dungen, la copie des lettres de désignation. C'était la politique du fait accompli.

Le Bureau de l'Université se réunit le lendemain, le 23 novembre.

Le procès-verbal de cette réunion est resté jusqu'à présent inédit. Citons-le.

Etaient présents, sous la présidence de Charles Frérichs (1) : René Marcq, président honoraire (2) ; Léon Cornil, vice-président (3), et MM. Héger, Bogaert, Dustin, Bordet et Morissens, Secrétaire.

"M. Marcq estime que l'attitude de l'autorité militaire simplifie la question qui se pose pour les membres du Conseil et du Bureau ; ils ont accepté le mandat de maintenir et de défendre l'Université libre de Bruxelles, et non une Université à Bruxelles.

... Le Bureau se rallie aux conclusions suivantes proposées par M. Marcq :

Si l'Université devait se prêter aux exigences allemandes en acceptant qu'un traître de la guerre 1914-1918 soit toléré à faire cours, elle serait un jour balayée par l'opinion publique et peut-être même ses dirigeants tomberaient-ils sous l'application de l'article 118 bis du Code pénal, pour s'être prêtés à la modification d'une institution légale.

(1) Voir sur lui infra, p. 43 .

(2) Sur René Marcq, voir la notice de R. DEKKERS dans la *Biographie Nationale*, t. XXXIII, fasc. 2, 1966, col. 473-480.

(3) Voir sur lui la notice déjà citée de W.J. GANSHOF van der MEERSCH.

Les risques dans l'avenir s'ajoutent au risque que court dans le présent la dignité du Conseil et de l'Université.

En novembre 1940, l'Université n'a d'ailleurs - et non sans hésitation - accepté la présence d'un Commissaire allemand, que parce qu'elle gardait sa liberté scientifique et son droit de nomination des membres du Corps enseignant.

L'autorité allemande vient de rompre ce pacte. Par conséquent, une seule attitude est possible : fermer" (1).

Le lendemain, le 24 novembre, le Conseil d'Administration unanime approuvait la position du Bureau (2). Parmi ceux qui ont participé à cette délibération historique, un seul est encore parmi nous aujourd'hui, et le Recteur lui a rendu hommage : c'est M. Marcel Hombert, qui était en 1941 vice-président de la Faculté de Philosophie et Lettres.

Le 25 novembre, à 10 heures, les Présidents des différentes Facultés et leurs délégués, circulant dans les auditoriums, annonçaient aux étudiants que l'Université suspendait ses cours. Jusqu'à 10 heures exactement, les cours s'étaient donnés normalement : le secret de la délibération de la veille avait été bien gardé (3).

(1) Archives de l'U.L.B. - Minutes des procès-verbaux des séances du Bureau, t. XI, séance du 23 novembre 1941.

(2) La réunion du 24 novembre eut lieu dans la salle des séances du Collège facultaire de la Faculté de Médecine, au boulevard de Waterloo. Cette salle, par décision du Conseil d'Administration du 18 janvier 1971, a été "classée", afin de perpétuer le souvenir de novembre 1941.

(3) On trouvera un récit de la matinée du 25 novembre telle qu'elle a été vécue à la Faculté des Sciences, dans *U.L.B., Faculté des Sciences. Cours clandestins. 1941-1944*, Bruxelles, 1976, p. 5 et sv.

Ces événements d'il y a quarante ans appellent, à mon sens, trois remarques essentielles :

1° On trouve là une illustration remarquable d'un type de politique que l'on ne rencontre qu'assez rarement, très rarement même : une politique définie d'avance avec précision, et à laquelle on se tient fermement, sans faillir.

L'Université, depuis le début de l'occupation allemande, avait accepté de faire des concessions, et souvent de très grosses concessions ; elle avait avalé des couleuvres. Mais elle avait fixé d'avance une limite qui ne pourrait pas être franchie : elle ne pourrait pas admettre que l'enseignement - sous la forme de cours obligatoires - fût donné par d'autres que ceux qu'elle aurait elle-même nommés. La limite étant franchie, elle fermait.

2° Deuxième remarque : au moment où le Conseil d'Administration prend sa décision, on n'est pas à une heure où la victoire se profile à l'horizon. On est, tout au contraire, à l'une des heures les plus sombres de la guerre. La *Brüsseler Zeitung* du 22 novembre 1941 titre triomphalement : "Les Soviets ont perdu les 3/4 de leur industrie - 1 million 700.000 km² occupés - Le nombre de prisonniers atteint 3 millions 800 mille - 389 divisions russes écrasées - 15.877 avions détruits ".

Même s'il y avait des exagérations dans ce triomphalisme, il était clair que l'on vivait d'éclatantes victoires allemandes.

Mais ceci, pour les hommes qui dirigent l'Université, n'est pas ce qui compte : simplement, ils repoussent l'asservissement.

Il y a à cet égard un passage remarquable, que nous n'avons pas encore cité, dans le procès-verbal de la séance du Bureau du 23 novembre 1941 auquel nous nous sommes référé plus haut. Ce sont des paroles de René Marcq, qui dit :

"Il est certain qu'en cas de victoire allemande, il n'y aura plus d'Université libre. Il ne faut donc envisager que l'hypothèse de la libération totale du pays" (1).

Soulignons l'analogie profonde qui existe entre cette attitude et celle des ministres belges qui, en 1940, avaient décidé de rejoindre l'Angleterre et de poursuivre la lutte. Le seul moyen pour la Belgique de retrouver la liberté, son seul espoir, considéraient-ils - comme le disait aussi René Marçq -, c'était la victoire anglaise. On ne se demande pas ce que peut être la "bonne carte", celle de la victoire la plus probable. Il n'y a qu'une seule carte possible : celle de la liberté.

3° Troisième remarque : en défiant ouvertement les Allemands, les membres du Conseil d'Administration acceptaient de courir un risque personnel qui pouvait être redoutable. Le Recteur, Frans van den Dungen, avait sa valise prête ; il était prêt à être arrêté. On pouvait craindre que la colère des Allemands ne se traduise par des représailles très dures. On sait déjà fort bien, en 1941, ce que sont les camps de concentration.

Mais les hommes qui prennent cette décision si dangereuse pour eux n'ont pas la moindre hésitation : ils font leur devoir.

A leur tête, il faut citer le Président du Conseil d'Administration, Charles Frérichs, un ingénieur, profondément attaché à l'Université, que celle-ci avait appelé à sa présidence quelques mois auparavant, et qui avait accepté par pur dévouement une tâche aussi périlleuse que difficile (2). Cet

(1) Archives de l'U.L.B., procès-verbal cité plus haut.

(2) Voir *Université Libre de Bruxelles. Séance en hommage à Charles Frérichs. 25 novembre 1952, Bruxelles 1953.*

homme de soixante-dix ans ne connaissait pas la peur. Les paroles que, quelques années plus tard, le Vice-président du Conseil de 1941, Léon Cornil, lui adressait lors d'une cérémonie d'hommage, retentissent encore dans la mémoire de ceux qui les ont entendues. Léon Cornil disait : "C'est Théodore Verhaegen qui a fondé l'Université Libre de Bruxelles en 1834. On a dit très justement que, par son action pendant et après la guerre de 1914-1918, Paul Héger en avait été le second fondateur. Votre nom demeurera inscrit à côté des leurs, mon cher président, car vous, vous l'avez sauvée" (1).

Après la suspension des cours du 25 novembre, les Allemands, comme il fallait s'y attendre, manifestèrent une très vive irritation. Ils tentèrent de faire revenir le Conseil d'Administration sur sa décision, mais en vain.

Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que si le Conseil d'Administration avait pris ses responsabilités, la communauté universitaire tout entière se solidarisa avec lui. A quelques très rares exceptions près, l'unanimité de vues, au sein de la communauté universitaire, fut complète.

Les membres du corps professoral subirent, on le sait, la pression la plus directe. Ils reçurent du commissaire allemand de l'Université une sommation leur enjoignant de reprendre leur enseignement. Le refus fut pratiquement général.

Mais l'attitude des étudiants fut elle aussi très remarquable, étant donné qu'ils étaient eux aussi particulièrement menacés. Les Allemands ne cachaient pas qu'ils avaient besoin d'une main d'oeuvre jeune.

(1) *Ibid.* p. 14. L'Allocution de Léon Cornil a été aussi publiée dans *Le Flambeau*, 1952, n° 6, p. 684-693.

Or dès le 26 novembre, tous les dirigeants étudiants adoptent un ordre du jour dans lequel, dans les termes les plus énergiques, ils approuvent et félicitent le Conseil d'Administration (1). Ce n'est pas là un geste né simplement d'un climat d'émotion car le 1^{er} décembre, à tête reposée, les mêmes dirigeants s'adressent, pour lui faire connaître leur point de vue, au secrétaire général du ministère de l'Instruction Publique, Marcel Nyns. Ils lui écrivent :

"Monsieur le Secrétaire Général ,

Nous apprenons par la voix de la presse que vous avez proposé votre médiation en vue d'aplanir le conflit qui a surgi entre les autorités académiques de l'U.l.B. et le pouvoir occupant.

Dans l'éventualité où celle-ci serait acceptée, nous estimons indispensable qu'il soit porté à votre connaissance la position prise par l'Association générale des Etudiants.

Soutenus par l'immense majorité des étudiants, nous avons décidé l'abstention totale aux cours tant que ne sera pas rétabli le régime qui nous était garanti à la rentrée académique. C'est-à-dire qu'aucune autre solution ne verra notre approbation et ne provoquera notre retour dans nos auditoires" (2).

Au bas de la motion du 26 novembre et de la lettre du 1^{er} décembre figurent les noms à la fois des membres du Bureau de l'Association Générale des Etudiants, et des présidents des différents cercles facultaires. Ces noms nous rappellent des disparus, et évoquent des amis toujours bien vivants. Jacques Leten, président

(1) Fac-Similé du texte dactylographié dans M. RIVIERE, *l'U.L.B. et la guerre. Histoire de la fermeture*, dans *En Avant*, novembre 1959. Le texte est aussi reproduit dans un rapport de Jean-Louis Servais du 27 février 1945 sur l'activité de l'A.G. de 1941 à 1944 (Archives de l'ULB, dossier 95.01).

(2) Archives Générales du Royaume, Papiers Nyns, n° 152.

du Cercle de Droit, et Richard Lipper, membre du Bureau de l'A.G., sont tombés pendant la guerre : le premier, membre de l'Armée Belge des Partisans, est mort en camp de concentration ; Lipper, membre du groupe G, a été exécuté sans jugement en 1944 (1). Ont disparu depuis la guerre : Jean Mardulyn, qui était en 1941 président de l'A.G., Denis des Cressonnières, Paul Rebuffat et René Evalenko. Mais nous retrouvons aujourd'hui - et nous pouvons leur dire notre gratitude, comme nous la disons à M. Marcel Hombert -, MM. Jan Dufour et Oger Peereboom, membres du Bureau de l'A.G., Jean-Louis Servais, Alfred Bruneel (2), Jacques Van Bastelaere, Jean Thys et Jules Schmidt, présidents respectivement des cercles facultaires de Sciences politiques et sociales, de Philosophie et lettres, de Médecine, de Pharmacie et de Polytechnique.

Ce sont des témoins de la grande solidarité universitaire de 1941.

Il reste à dire un mot des mesures punitives prises par l'autorité occupante contre des membres du Conseil d'Administration et contre certains dirigeants étudiants. Ce furent des mesures sévères, mais malgré tout moins graves que celles que l'on aurait pu redouter ; les plus graves furent des emprisonnements temporaires à Saint-Gilles et à la citadelle de Huy. L'emprisonnement à Huy, surtout pour des hommes d'âge, fut fort pénible, mais Huy n'était tout de même pas un camp de concentration.

(1) Cf. *Liber Memorialis des Membres du Conseil d'Administration et du Corps enseignant, des Etudiants et anciens étudiants de l'Université Libre de Bruxelles victimes de la Guerre 1940-1944*, Bruxelles, 1953, p. 26 et 34-35.

(2) La signature d'Alfred Bruneel, président du Cercle de Philosophie et Lettres, était prévue au bas de la lettre du 1er décembre, mais par suite d'un empêchement, il n'a pas pu la donner. Sa solidarité avec les signataires était cependant complète : il fut emprisonné à la citadelle de Huy.

Par rapport à ce que l'on pouvait craindre d'eux, les Allemands firent donc preuve, peut-on dire, d'une relative indulgence. Comment se l'expliquer ? L'explication fondamentale, sans aucun doute, doit être trouvée dans la bonne tenue de l'économie belge, et notamment dans la bonne marche de l'industrie, dont l'autorité occupante se montrait assez satisfaite. Pour maintenir ce signe positif, il fallait avant tout du calme et de l'ordre: *Ruhe und Ordnung* . C'était là, aux yeux des Allemands, la priorité absolue (1). Des représailles trop sévères auraient pu, à cet égard, être nuisibles.

Mais peut-être, à un moindre degré, est-ce aussi une raison spécifiquement universitaire qui a joué. Franz Petri, le responsable des questions universitaires à la *Militärverwaltung*, était un historien qui avait étudié soigneusement, pour en tirer des leçons, l'occupation de 1914-1918 en Belgique. Il avait été frappé - il l'écrit dans un de ses rapports - par l'effet désastreux qu'avait causé, pendant la première Guerre, la déportation de Paul Fredericq et d'Henri Pirenne, tous deux professeurs à l'Université de Gand (2). La mesure prise à l'égard d'Henri Pirenne, surtout, avait provoqué un mouvement d'indignation dans les milieux scientifiques du monde entier. Une erreur à ne plus commettre, notait Petri.

En 1941, parmi les membres qu'il aurait fallu frapper, il y avait Jules Bordet, qui était membre du Bureau de l'Université, et qui était un prix Nobel.

On aime imaginer que, dans ces circonstances, le souvenir d'Henri Pirenne a plané pour protéger l'Université de Bruxelles.

Mais au moment des événements, deviner ce qui allait se passer relevait de la pure conjecture. Les hommes qui ont participé à la délibération du Bureau du

(1) Voir là-dessus A. DE JONGHE, *Het vraagstuk Brussel*, art. cité, p 422.

(2) Cf. F. Petri, *Abschlussbericht*, document cité plus haut.

23 novembre et à celle du Conseil d'Administration du 24 novembre 1941 se trouvaient dans une situation qui, elle, était simple : ils acceptaient, pour sauvegarder l'idéal de l'Université, de courir un risque que nul ne pouvait mesurer, mais qui pouvait être éventuellement celui de leur vie. Ils ont été l'honneur de notre maison.

* - * - *

Allocution de
Monsieur Olivier BIVORT,
Président du Cercle du Libre Examen

POUR UNE UNIVERSITE LIBRE

Le 25 novembre 1941, en décidant de fermer l'Université, le conseil d'administration prenait une résolution grave ; il refusait de se laisser dicter une politique imposée par l'occupant. Cette décision, il la prenait dans la vie publique, le plus concrètement possible, ses membres connaissaient les risques qu'ils allaient encourir, ils n'ont pas failli, nous les saluons.

Ils voulaient que l'Université de Bruxelles restât l'Université libre.

Plus près de nous, en 1975, à l'initiative du Cercle du Libre Examen, le conseil d'administration interdisait la présence du Front de la Jeunesse à l'Université ; il refusait que s'y développât en son sein un courant qui allait à l'encontre de ses idéaux et qui visait à les détruire.

Il voulait que l'Université de Bruxelles restât l'Université libre.

Au mois de septembre de cette année, la communauté universitaire exprimait, dans un communiqué, sa solidarité avec ceux et celles poursuivis pour avortement, réclamait la dépénalisation totale de l'interruption de grossesse et - je cite - "réaffirmait son entière solidarité à l'égard de ceux qui ont fait passer la voix de leur conscience avant leur confort et leur sécurité".

L'Université de Bruxelles s'affirmait, cette fois encore, comme Université libre.

Le fil conducteur inhérent à ces différentes prises de position est, vous le savez, le principe du libre examen, qui fait la spécificité de notre maison. Qui devrait faire la spécificité de notre maison.

Le libre examen n'est pas un instrument de recours. Il ne s'use pas lorsqu'on s'en sert ; il est un principe actif et quotidien, une démarche philosophique et politique qui doit s'appliquer à tout moment.

Comment ne pas s'étonner devant l'absence de réactions des autorités académiques face à l'attentat d'extrême-droite dont a fait les frais le journal "POUR" ?

Comment ne pas s'étonner du manque de réactions de la communauté universitaire lors de l'attentat antisémite d'Anvers ?

Comment ne pas s'étonner devant les discours xénophobes d'un professeur de l'U.L.B. pendant la campagne électorale ?

Devant l'absence de solidarité des étudiants face aux difficultés budgétaires, au danger qui menace la qualité même de notre enseignement ?

Devant les problèmes d'inscription, les problèmes politiques des étudiants étrangers ?

Sauver l'Université dans la crise est une chose - indispensable, sauver l'Université libre en est une autre - tout aussi indispensable - ; et c'est à vous tous, qui avez pris l'engagement de défendre le Libre Examen que nous demandons de diffuser son principe, de

le vivre dans vos cours, dans vos prises de position.

Si l'Université se révélait, il y a 40 ans, comme Université de combat, si un nombre important de ses membres sont morts en défendant son idéal de liberté, elle ne peut aujourd' hui se laisser ravalier au rang de n'importe quelle institution inféodée à une quelconque politique gouvernementale, à des clichés sociaux qui marquent tristement notre époque.

Au moment où la tension sociale est grande, où le parti des exclusives tend de plus en plus à s'affirmer, où les populations recherchent à nouveau des boucs émissaires, où des attentats extrémistes de plus en plus fréquents semblent s'estomper trop facilement des mémoires, c'est l'Université toute entière, étudiants, professeurs, membres du P.A.T.G., anciens étudiants, qui doit réaffirmer sans cesse et pratiquement son attachement et son combat pour le principe du libre examen, pour que l'Université de Bruxelles reste toujours, envers et contre tout, l'Université libre.

Texte publié dans le *Bulletin d'information du cercle du libre examen, Université libre de Bruxelles*, n° 24, Octobre-décembre 1981, pp. 2-3.

* - * - *

INVENTAIRE DES ARCHIVES DE
L'ADMINISTRATION MILITAIRE ALLEMANDE
POUR LA BELGIQUE ET LE NORD DE LA FRANCE
CONCERNANT L'HISTOIRE DE L'ULB de 1940 à 1945

conservées à Paris, Archives Nationales,
AJ40/15 et AJ40/21.

par
Andrée DESPY-MEYER
Archiviste à l'Université

INTRODUCTION

L'inventaire des documents concernant l'Université libre de Bruxelles contenus dans les Archives de l'Administration militaire allemande pour la Belgique et le Nord de la France est présenté ci-dessous en tenant compte des rubriques du Fonds conservé aux Archives Nationales à Paris (AJ40/15 et AJ40/21) (1) mais en indiquant à l'intérieur de ces rubriques la numérotation que l'Administration allemande avait elle-même établie le 26 août 1944 au moment de l'envoi de ses archives vers l'Allemagne. Dans cette numérotation sont soulignés les numéros des dossiers encore conservés aujourd'hui à Paris. On peut s'étonner à ce propos de la faible quantité d'archives subsistantes proportionnellement à la

(1) " Inventaire Marburg" aux Archives Nationales de France, Administration militaire - section administrative - Groupe 6 "Kultur", AJ40, pp. 14-38 (texte dactylographié).

masse qui avait été constituée. Mais il ne faut pas oublier que les autorités allemandes avaient ordonné la destruction de toutes les archives des pays occupés et c'est du fait que l'administration militaire de Bruxelles, moins nazie que d'autres, à enfreint ces ordres que les documents émanant de ce département ont pu être acheminés vers l'Allemagne. Toutefois, les pertes ont été extrêmement lourdes en raison du transport de ces archives par chemin de fer à une époque où l'Allemagne subissait les bombardements alliés. Le peu qui en subsistait - en tout cas pour la section "Kultur" - fut remis par les troupes américaines aux autorités militaires françaises d'occupation en Allemagne du fait que les documents concernaient la Belgique mais aussi le Nord de la France et c'est ainsi qu'elles échouèrent finalement aux Archives Nationales à Paris.

Dans l'inventaire, les documents sont analysés dans l'ordre dans lequel ils étaient classés en août 1944, ce qui signifie que dans un même dossier les pièces ne se suivent pas toujours dans l'ordre chronologique (voir par exemple, le n° 600).

Cet inventaire devrait permettre de compléter l'état de nos connaissances en ce qui concerne l'histoire de notre Université sous l'occupation allemande.

Les événements eux-mêmes nous sont bien connus et ont été relatés à plusieurs reprises (1). Mais ce fut à chaque fois une même vision, à travers les documents d'archives émanant de l'Université elle-même. Par le biais de cet inventaire, une lueur nouvelle pourra être donnée sur ce que furent ces événements vus à partir de documents issus de l'administration militaire allemande notamment en ce qui concerne les problèmes soulevés par la suspension de plusieurs enseignants et leur remplacement, les réactions à l'attitude adoptée par chacune des facultés à l'égard du dédoublement linguistique, celles engendrées par l'activité de l'Institut hispanique de la Faculté de Philosophie et Lettres, ou celles encore provoquées par le nombre élevé d'israélites parmi le corps enseignant de la Faculté de Médecine.

Dans ce fonds d'archives figurent également les copies des rapports généraux émanant de la direction de la section "Kultur" relatifs à la situation politico-culturelle en Belgique en 1940 et 1941. Même si ces rapports sont connus, nous avons jugé qu'il était intéressant, dans le cadre du présent inventaire, de signaler les passages touchant notre Université (2).

-
- (1) Voir M. VAUTHIER, *1940-1944, l'Université de Bruxelles sous l'occupation allemande*, Bruxelles, 1944, IV-158 pp., in -8° ; I.D. *L'Université Libre de Bruxelles et l'occupation allemande*, dans : *Bulletin de l'Union des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles*, 18ème année, n° 138, novembre 1944, pp. 2-11 ; H. LIEBRECHT, *L'Université de Bruxelles et la guerre*, Bruxelles, [1944], 109 pp. in -16 ; F. van KALKEN, *L'Université libre de Bruxelles*, dans *Histoire des Universités belges*, 1954, pp. 5-29 ; C. PREAUX, *Brussels University during the german occupation. An adress to members of the British Forces*, (Bruxelles, s.d.), 7 pp.
- (2) A. DE JONGHE, *Het vraagstuk Brussel in de Duitse Flamenpolitik, 1940-1944. Het duitse Standpunt*, dans : *Taal en sociale integratie*, t. IV, 1981, pp. 430-437, s'est servi de ces textes de même que du Rapport d'activités que tint Reeder entre 1940 et 1942 et d'un mémoire rédigé par F. Petri en 1944-1945 pour expliquer la tentative de l'administration allemande de faire de l'U.L.B. une université nationale, entièrement bilingue.

L'utilisateur du présent inventaire ne peut oublier, à aucun prix, que les documents analysés ci-dessous représentent exclusivement un point de vue allemand, la véracité de certains faits allégués pouvant évidemment être sujette à caution.

Il convient également d'insister sur un fait capital : les documents analysés ci-dessous sont loin de représenter l'entièreté des archives encore conservées aujourd'hui en divers dépôts et qui concernent l'histoire de l'U.L.B. de mai 1940 à septembre 1944. On s'est borné à donner ici l'inventaire des pièces qui sont conservées aux Archives Nationales à Paris. D'autres recherches devraient permettre de découvrir des documents complémentaires issus d'autres administrations allemandes (à des échelons supérieurs à celui dont émanent les pièces vues aux A.N.P.) et même belges (que l'on pense, par exemple, aux Archives de l'Auditorat Militaire).

INVENTAIRE

AJ 40¹⁵, N° 2

Inventaire des documents du Commissaire du Reich pour les territoires de la Belgique et du Nord de la France (26 août 1944).

233 Professeurs allemands invités à l'U.L.B. : Krüger, Höhn, Eckhardt (233), Reu (233/1), Teske (233/3), Herrmann (233/5).

Dossiers spécifiques à l'U.L.B.

530 Etat général et mesures à prendre
5300 Etat de l'été de 1940
53001 Manifeste du "Flambeau"
5301 Préparation et installation d'un Commissaire
53011 Dr. Walz
53012 Dr. Graser
53013 Prof. Ipsen
5302 Rapport général du Commissaire
5303 Bâtiments, administration et finances

5304 Réforme du Conseil d'administration
5305 Bilinguisme
5306 Rapports sur la réforme de l'Université (juillet-août 1941)
5307 Conflits avec le Conseil d'Administration (trois volumes)
5308 Fermeture de l'Université

53081	Cours académiques de la Ville de Bruxelles
5310	Application de l'ordonnance du 18 juillet 1940 (sur la reprise des activités publiques en Belgique) et de celle du 28 octobre 1940 (relative aux israélites).
5311	Occupation des locaux et nouveaux cours
53111	Professeurs hollandais invités
5312	Faculté de Droit et Ecole des Sciences Politiques
5313	Faculté de Philosophie et Lettres et Faculté des Sciences
5314	Instituts dépendants
5315	Particularités des Professeurs
5316	Nouvelle occupation des chaires
5321	Comportement général des étudiants
5322	Organisation des étudiants
5323	Cercle du Libre Examen
5325	Installation des étudiants
5327	Foyer des étudiants
718	Association étudiante Germanique à Bruxelles
741	Association des Etudiants wallons
742	Etudiants wallons
777	Etudiants juifs

Commissariat pour l'Université de Bruxelles

- 10 Mesures et réformes à prendre
- 11 Nomination du Prof. Walz
- 110 Correspondance du Prof. Walz
- 12 Installation du Prof. Ipsen
- 120 Correspondance du Prof. Ipsen
- 130 Feldwebel Gendesen
- 131 Inspecteur Roloff
- 133 Dactylographe
- 134 Chauffeur
- 135 Mlle Joséphine Plesch
- 14 Véhicules, garage
- 15 Frais de voyages
- 16 Activités de bureau
- 20 Rectorat
- 21 Administration
- 22 Curatelle
- 220 Utilisation de la Plaine des Sports
- 221 Utilisation de bâtiments par la Wehrmacht
(hygiène, chimie, bactériologie)
- 222 Mise à l'écart d'enseignants
- 223 Ravitaillement en charbon
- 24 Conseil d'Administration
- 26 Bibliothèque
- 30 Corps professoral
- 300 Manifeste bruxellois
- 301 Problèmes des prisonniers de guerre (fonction-
naires, étudiants)
- 31 Corps professoral (110 noms de Adontz à
Winkelmolen)
- 311 Candidatures à des chaires vacantes (71 noms)
- 320 Vacances
- 3200 Dossier du Dr. Ipsen sur l'occupation des
chaires
- 3201 Vacances de chaires
- 3202 Idem
- 3203 Décisions facultaires
- 3204 Indications du "Sicherheits Dienst"
- 33 Conflits avec l'Université (trois volumes)
- 330 Réponses de professeurs au manifeste du Com-
missaire en date du 1er décembre 1941

- 40 Problèmes soulevés par les professeurs invités
(Gastprofessoren)
- 41 Professeurs invités : Hermann, Höhn, Just,
Krüger, Reu, Scholtz, Teske, Wohlfeil
- 42 Journée Coloniale
- 43 Allocution de médecins allemands
- 44 Exposé de l'économiste Lindemann
- 45 Exposé de l'architecte Schrümman
- 46 Invitation de professeurs hollandais
- 5 Problèmes étudiants
- 50 Permission d'assister aux cours
- 500 Obligation d'assister aux cours
- 51 Entrée d'étudiants flamands à l'U.L.B.
- 510 Interdiction de donner des cours dans des
domiciles privés
- 511 Foyer des étudiants et Laiterie
- 52 Inscriptions d'étudiants allemands
- 53 Etudiants juifs
- 54 Attitude anti-allemande des étudiants
- 55 Associations étudiantes
- 550 Dossogne, secrétaire du Libre Examen
- 56 Organisation des étudiants
- 57 Rapports avec l'Allemagne
- 570 Soldats allemands invités comme auditeurs
- 58 Jury Central
- 60 Poursuite des enseignements
-
- 600 Faculté de Philosophie et Lettres et Institut
Hispanique
- 601 Faculté de Droit et Ecole de Criminologie
- 602 Faculté des Sciences
- 603 Faculté de Médecine
- 604 Faculté des Sciences Appliquées et Institut
d'Urbanisme
- 607 Ecole d'Ergologie et Institut des Hautes Etudes
- 61 Introduction du bilinguisme. Articles de presse
sur ce sujet

62 Enseignement en allemand

63 Libre Examen

Dossiers des membres du Conseil d'Administra-
tion : L. Baes, L. Beckers, G. Charlier,
L. Hauman, L. Leclère, M. Travailleur,
M. Vauthier.

Dans ce dossier, trois documents relatifs à l'U.L.B. :

- demande de renseignements, adressée au Bourgmestre de Gand, Elias, pour savoir si Louis de Brouckère, professeur à l'U.L.B., né à Roulers, est bien la même personne que le délégué socialiste belge auprès de l'Internationale des Travailleurs (22 janvier 1941),
- compte rendu d'une visite à l'U.L.B. et à l'Institut Solvay du président des enseignants universitaires allemands, suivie de discussions sur l'enseignement universitaire avec le commissaire Walz (25 janvier 1941),
- liste des représentants de l'association nazie des enseignants universitaires à Bruxelles : F. Reu (Université de Breslau), G. Walz (Université de Munich), H. Teske (Université de Hambourg)(février 1941).

Premier rapport général de la "Kulturabteilung", rédigé le 20 juin 1940 par F. Petri et W. Reese, sur la situation politico-culturelle en Belgique :

- avant mai 1940, l'U.L.B. était une "sogenannte freie Universität", caractérisée par sa "liberal-freimaurerische Gesinnung" ; c'est le "Hochburg antigermanischer und antideutscher Haltung" (p. 2) ;
- après mai 1940, au paragraphe traitant des difficultés de la réouverture des Universités belges, en ce qui concerne l'U.L.B., l'on indique : beaucoup de professeurs avaient, avant mai 1940, manifesté une action anti-germanique ; réunis fin mai à Paris, certains d'entre eux avaient conçu le projet de rouvrir l'U.L.B. à Montpellier, projet qui avorta ; dans le cadre de la réorganisation de la vie culturelle en Belgique, il faut extirper ce noyau anti-germanique, maçonnico-libéralo-socialiste, à la demande de l'opinion flamande ; la seule solution possible pour l'avenir est de faire de l'U.L.B. un boulevard spirituel contre l'Europe Occidentale, avec le concours des Flamands ; cette nouvelle Université de Bruxelles serait le pendant, pour la Flandre, des Universités allemandes de Prague et de Poznan (p. 11).

AJ 40¹⁵, n° 8

Deuxième rapport général de la "Kulturverwaltung", rédigé le 15 novembre 1940 par F. Petri et W. Reese. En ce qui concerne l'U.L.B., l'on y indique :

- aucun problème matériel ne se pose quant à la réouverture de l'institution, sauf le fait que certains bâtiments ont été utilisés par l'administration militaire (bâtiment central, hôpital Brugmann (p. 17)
- des difficultés existent du fait que beaucoup de professeurs et d'assistants sont prisonniers de guerre et que leur libération ne peut être envisagée que s'ils sont prêts à collaborer loyalement ; en ce qui touche le fonctionnement des cours, l'Université s'est bornée à rouvrir les instituts, laboratoires et séminaires, étant donné qu'en juillet il n'y avait pas assez d'enseignants ni d'étudiants (p. 19)
- en ce qui concerne le corps professoral, de manière générale, les Universités belges pourraient procéder à la reprise des cours dès octobre mais, en fait, il faudrait attendre le mois de novembre ; en effet, 102 professeurs d'Université - 57 de l'U.L.B., 29 de Liège, 7 de Louvain et 9 (qui furent très critiqués) de Gand - ont signé le manifeste anti-germanique du 13 octobre 1939 ; en outre, la situation est d'autant plus complexe que beaucoup de professeurs ont fui en France, qu'ils se sont déclarés partisans du gouvernement Pierlot après la capitulation de l'armée belge, qu'ils critiquent l'attitude du roi, qu'ils incitent à la résistance contre l'Allemagne et ont tenté de fonder, en juillet-août, une Université anti-allemande dans le Sud de la France ; en ce qui concerne les professeurs partis en France et revenus en Belgique, il faut

étudier le cas de chacun d'entre eux avant de le réintégrer (pp. 20-22)

- quant à l'U.L.B., il convient de prendre à son égard des mesures spéciales (p. 23) ; on ne peut la supprimer car elle compte autant d'étudiants que Gand et Liège, soit environ trois mille et l'on ne peut davantage démettre tous ses professeurs car ce serait constituer un "arbeitsloses Professorenproletariat" ; il faut donc y procéder à des réformes mais le faire progressivement grâce à l'action d'un Commissaire et d'un Curateur qui viennent d'être nommés tous deux le 6 novembre, à savoir respectivement le Dr. Walz, ancien recteur de l'Université de Breslau et actuellement professeur de Droit des Peuples à l'Université de Munich, et le Dr. Graser, conseiller d'administration en Bavière (p. 24) ; l'U.L.B. a accepté ces désignations sans protester et est prête à une collaboration loyale avec ces deux fonctionnaires ; elle a demandé à ses professeurs et étudiants d'adopter une attitude correcte ; un des rôles du Commissaire sera l'épuration des éléments anti-allemands du corps professoral (p. 25)
- les principes de la reconstruction universitaire en Belgique devraient être les suivants : chacune des quatre Universités aura sa propre fonction - Gand comme centre de recherches pour la Flandre, Liège comme université romane dans l'ancienne tradition impériale, Bruxelles comme "germanisch-deutsches Bollwerk gegen West-Europa", Louvain devant s'orienter à l'avenir dans sa fonction théologique (p. 28)

- à propos des recteurs des Universités, l'avenir dira, dans le cas de Bruxelles, s'il faut maintenir ou démettre le recteur van den Dungen (p. 33)
- il conviendra de développer la politique d'invitation de professeurs-visiteurs allemands à Bruxelles (p. 34).

Annexes :

- texte du manifeste paru dans "Le Flambeau" du 13 octobre 1939 (1)
- lettre du général Reeder au recteur van den Dungen du 31 octobre 1940 (2)
- lettre du général Reeder au Secrétaire général de l'Instruction Publique, Nyns, en date du 31 octobre 1940, annonçant l'arrivée à Bruxelles comme professeurs-visiteurs de professeurs allemands, tous juristes (Walz, professeur de Droit international et de philosophie du Droit à l'Université de Munich ; Krüger, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Heidelberg ; Reu, professeur de Droit international à l'Université de Breslau) et indiquant les professeurs visiteurs belges envoyés en échange en Allemagne (enseignants de Gand, Liège, Louvain et Anvers) (3).

(1) Pour la commodité du lecteur, nous reproduisons ci-dessous, en annexe, le texte de ce Manifeste.

(2) Edition dans M. VAUTHIER, *op. cit.*, p. 19.

(3) On notera quaucun professeur de l'U.L.B. ne figure dans cette liste.

Troisième rapport général de la "Kulturverwaltung", rédigé le 4 juin 1941, pour l'année 1940-1941. En ce qui concerne l'U.L.B., l'on y indique que :

- à la suite des ordonnances des 18 juillet et 19 décembre 1940 concernant les professeurs d'Université qui avaient fui en France et étaient revenus en Belgique mais dont il convenait d'examiner le caractère anti-allemand, ont été traités, d'octobre 1940 à février 1941, les dossiers de 450 professeurs ; une centaine de ces enseignants ont été suspendus de leurs chaires mais les proportions sont variables selon les institutions : à Louvain, Liège et Gand, ce ne sont que des cas isolés de professeurs hostiles à l'Allemagne ; par contre, à l'U.L.B., "eigentlicher Sitz deutschfeindlicher Opposition", 75 professeurs ont été interdits d'enseignement (p. 18)

- moyennant l'expulsion de ces 75 professeurs, on peut envisager la reconstitution de l'Université de Bruxelles, sous la tutelle d'un Commissaire allemand (Walz de novembre 1940 à mai 1941, Ipsen depuis cette dernière date) ; les chaires vacantes devraient être pourvues dans le sens d'une transformation du corps professoral en vue de flamandiser partiellement celui-ci et détacher ainsi l'U.L.B. de ses traditions franco-occidentales (p. 19)

- un autre objectif doit être poursuivi : le dédoublement linguistique ; une université bilingue dans la capitale du pays, de sorte que la "nouvelle Université de Bruxelles" joue un rôle important, conforme à l'esprit germanique (p. 20).

AJ 40²¹, n° 1

- Rapport adressé le 11 février 1941 au Général Reeder par le Dr. Reu, professeur-visiteur à l'U.L.B. ; il déclare avoir donné deux heures de cours par semaine avec succès, d'une part, sur les principes du nouveau Droit civil allemand et, d'autre part, sur l'histoire et les méthodes du Droit privé international avec un séminaire d'une heure ; de 4 à 12 auditeurs ont suivi le cours de Droit civil, trois à sept celui de Droit privé ; le nombre d'étudiants a diminué à cause des difficultés de logement ; le doyen de la Faculté de Droit et plusieurs de ses collègues ont assisté à ces leçons qui ont été suivies de discussions approfondies sur le nouveau Droit allemand, surtout sur le Droit racial ; le séminaire a été suivi par un nombre de 12 à 14 participants dont certains étaient étrangers à l'U.L.B., venus d'Anvers, Bruxelles, Louvain et Gand, le groupe étant constitué d'étudiants et de fonctionnaires.

- Note du Dr. Striefler au Commissaire Walz en date du 24 février 1941 ; les étudiants flamands ne sont pas à considérer comme favorables à l'Allemagne ; leur attitude est identique à celle des étudiants francophones.

AJ 40²¹, n° 4 (= n° 5303 de l'inventaire allemand du 26 août 1944)

Demande de la Croix-Rouge d'occuper des locaux inemployés de l'Université (10 septembre 1943) et refus de l'Administration Militaire (21 septembre 1943) ; Occupation d'une partie des locaux par la Pharmacie militaire de la Wehrmacht (22 et 24 novembre 1943) ; utilisation pour la firme Coralmétal du laboratoire d'électrolyse de l'U.L.B., les expériences ayant été faites par O. Miller, chef de travaux et directeur de l'Institut de Chimie (24 novembre-22 décembre 1943) ; note de A. Morissens, secrétaire de l'U.L.B. à F. Petri sur les dégâts provoqués par l'occupation des laboratoires de chimie à la Faculté de Médecine et demande d'indemnité (25 novembre 1943) ; occupation par les services médicaux de l'Administration militaire de certains bâtiments de la Faculté de Médecine, 4, rue de la Gendarmerie (3 novembre 1943) ; note de A. Morissens et réponse favorable de F. Petri sur la fermeture des bureaux, pour des raisons d'économie de chauffage, pendant quatre jours à la Noël et au Nouvel An (17 et 21 décembre 1943) ; note de M. De Saeyer, trésorier de l'Université, à F. Petri sur l'expertise des bâtiments de l'U.L.B. dans le cadre de

l'évaluation de la situation financière de celle-ci (13 et 15 janvier 1944) ; notes des pompiers de la ville de Bruxelles sur la protection des bâtiments de la Faculté de Médecine en cas d'incendie, à cause d'une importante utilisation d'eaux par les services de la Wehrmacht (16 novembre 1943 - 7 février 1944) ; pièces relatives à l'occupation du laboratoire d'hygiène, 4, rue de la Gendarmerie par les services médicaux (laboratoire de bactériologie) de l'armée allemande (19 juillet 1943 - 26 février 1944) ; notes de A. Morissens à F. Petri sur la réquisition par la police de Bruxelles de membres du personnel de l'U.L.B. pour des gardes nocturnes, ce qui serait dommageable pour la surveillance des bâtiments de l'U.L.B. (17 février - 4 mars 1944) ; pièces relatives à l'obtention de bons de chauffage (2-14 mars 1944) ; pièces relatives à la désignation d'un interprète, pour les rapports entre les autorités de l'U.L.B. et l'administration allemande, Mlle Plesch, et de son remplaçant éventuel, G.. Hollertt, puis de la nomination à ce poste de M. Pollomé, jeune licencié en philologie germanique, lequel connaît également le flamand (30 janvier 1943 - 22 mars 1944); utilisation de certains bâtiments de la Faculté des Sciences comme abris anti-gaz (3 avril 1944); demande d'un chercheur d'utiliser les laboratoires de Chimie suivi d'un refus avec offre de prêt éventuel des appareils (13-24 avril 1944) ; occupation par l'Autorité militaire du Jardin Massart (12 mai 1944) ; occupation par la Croix-Rouge de l'Institut Botanique, 48, avenue des Nations (15-16 mai 1944) ; remise en état du château d'eau de l'Université (16-17 mai 1944) ; installation par la Ville de Bruxelles, à la suite des bombardements,

d'une morgue à la Faculté de Médecine (19-24 mai 1944) ; note de A. Morissens à F. Petri, avec accord de ce dernier, sur l'augmentation des traitements trop bas des employés de l'Université (5 mai-9 juin 1944) ; installation d'une unité chirurgicale de la Wehrmacht dans des bâtiments de la Faculté de Médecine et état complet fait par A. Morissens de tous les locaux utilisés dans cette faculté (13 mai-30 juin 1944) ; sortie d'appareils d'un laboratoire par M. Deffet, ancien assistant à l'U.L.B. (10-12 juillet 1944) ; note de A. Morissens à F. Petri sur l'occupation des locaux de l'Institut Botanique par l'armée allemande, alors que ceux-ci avaient été accordés à la Croix-Rouge, un peloton de SS y ayant été installé pour surveiller la villa du commissaire du Reich pour la Belgique et le Nord de la France (19-20 juillet 1944) ; inspection du matériel, avec liste des machines réquisitionnables par la Wehrmacht (3 août 1944) ; note de A. Morissens à F. Petri à propos de l'installation de mitrailleuses sur les toits des bâtiments de la Faculté des Sciences (17 août 1944).

AJ 40²¹, n° 5 (= n° 5308 de l'inventaire allemand du 26 août 1944)

Pièces relatives à la constitution d'un fonds secret pour le soutien financier à des membres du personnel de l'U.L.B. (18 septembre - 5 octobre 1942) (1).

(1) Le dossier AJ 40/21 n° 6 concerne la libération de professeurs d'Universités belges prisonniers de guerre en Allemagne (8 novembre 1940-18 janvier 1941) ; il n'y est question d'aucun professeur de l'U.L.B.

Dossier adressé au début de mai 1941 par G. Walz, Commissaire pour l'Université de Bruxelles, au Gouverneur militaire pour la Belgique et le Nord de la France et contenant les pièces suivantes :

lettre de Walz au recteur relative aux étudiants qui, en mai 1940 et avant cette date, ont été sous les armes ou faits prisonniers et pour lesquels des sessions spéciales d'examens devraient être organisées (12 novembre 1940) ; lettre de Walz à une famille d'étudiant (14 novembre 1940) ; réponse du recteur f.f. E. Bogaert annonçant l'organisation d'une session spéciale à la fin de janvier 1941, avec l'accord du Ministère de l'Instruction Publique, en faveur de ces étudiants, des mesures ayant d'ailleurs déjà été prises depuis des semaines pour leur permettre de préparer leurs examens, les professeurs devant terminer pendant l'année académique 1940-1941 les cours qu'il n'avaient pu achever à la date du 9 mai 1940 (15 novembre 1940) ; le Commissaire charge le Recteur de demander aux Présidents des Facultés de dresser un rapport sur la structure des programmes (10 janvier 1941) ; le Bureau de l'U.L.B. a décidé que l'année académique avait commencé le 12 novembre 1940, le premier semestre allant jusqu'au 15 mars, le second du 17 mars au 28 juin, la session d'examens durant du 22 juillet au 15 août (11 janvier 1941) ; note du secrétaire-adjoint Steenbrugge au recteur pour servir de réponse à la lettre du 10 janvier sur les programmes des cours (15

janvier 1941) ; le recteur van den Dungen annonce au Commissaire Walz l'envoi du "Règlement d'ordre inté-rieur" de l'Université (11 février et 21 avril 1941).

Compte rendu, élaboré par Walz, d'une réunion tenue le 30 avril 1941 à 11 h. dans son bureau, avec le recteur et les doyens des Facultés et Ecoles (Ph. et Lett. : Thomas ; Droit : Cornil ; Sciences : Hauman ; Méd. : Dustin ; Sc. Appl. : Baes ; Ec. Sc. Pol. et Ec. de Commerce : Olbrechts ; Ecole de Pédagogie : Pergameni) :

- le Commissaire souhaite une collaboration approfondie avec les autorités facultaires, étant donné que le problème se pose de savoir s'il faut traiter l'U.L.B. autrement que les autres Universités du pays ; la nomination par l'Autorité allemande d'un commissaire et d'un curateur est la preuve de l'intérêt des autorités occupantes pour l'avenir de l'U.L.B. ; si, à l'U.L.B. plus qu'ailleurs, des professeurs ont été déchargés de leurs fonctions ; c'est la conséquence logique du comportement bien connu d'une partie importante du corps professoral qui a toujours manifesté des positions hostiles au Reich, en particulier à travers le Manifeste qu'ils ont signé massivement ; néanmoins, l'autorité militaire ne s'est pas systématiquement opposée à la réintégration de ces professeurs et elle examinera chaque cas indiqué par le recteur où tel ou tel professeur ne pourrait être écarté pour des raisons pédagogiques ou des impératifs de fonctionnement, comme en chirurgie ; aux yeux de l'administration militaire , l'U.L.B., se trouvant dans la

capitale du pays, doit avoir un rôle dominant dans la vie universitaire de celui-ci ; dès lors, elle doit prendre conscience de sa nouvelle mission scientifique et cesser d'être orientée, comme c'est le cas depuis 1918, exclusivement vers l'Ouest ; il faut développer les échanges libres entre professeurs allemands et Universités belges, tout particulièrement à l'U.L.B. ; il conviendrait d'organiser une série de conférences sur les sciences coloniales assurées par des enseignants de l'U.L.B. et des collègues de Gand et d'Anvers à l'intention d'auditeurs allemands ; l'U.L.B. devrait envoyer des professeurs-visiteurs en Allemagne, surtout dans le domaine des sciences, des sciences coloniales et techniques, et procéder à des échanges mutuels bi-latéraux

- le Curateur fait rapport sur l'estimation des intérêts matériels et financiers de l'Université et sur les mesures socio-politiques à prendre à l'égard des étudiants

- le Recteur estime possible d'étudier une collaboration avec les autorités allemandes ; il fait remarquer que de bons rapports existent depuis longtemps entre l'Université et des Institutions allemandes et que nombre de professeurs avaient déjà établi d'excellentes relations scientifiques, à titre personnel, avec des collègues allemands ; il insiste, en outre, sur l'importance accordée par l'U.L.B. aux études germaniques ; il accorde une attention toute particulière au fait que beaucoup d'enseignants de l'Université sont

prisonniers de guerre et que leur libération contribuerait à dissiper les malentendus psychologiques entre l'U.L.B. et les autorités allemandes.

Annexe : liste des membres du corps professoral en captivité (R. Godeau, professeur de mathématiques et C. Decroly, premier assistant, tous deux en Oflag) et des assistants, étudiants et membres du personnel technique, avec indication des Stalag et Oflag dans lesquels ils se trouvent.

Extrait du *Moniteur* du 14 juin 1941 : arrêté en date du 9 juin 1941 du Secrétaire général du Ministère de l'Instruction Publique constituant les jurys du Concours Universitaire 1938-1940 : figurent parmi les membres, certains professeurs de l'U.L.B. (Phil. clas. : Cl. Préaux ; Phil. rom. : Thomas ; Philos. : J. Croissant ; Hist. : P. Bonenfant ; Sc. Pol. : J. Lespes ; Sciences : T. De Donder ; Méd. : Bigwood et Bremer ; Pharm. : La Barre ; Méd. Le Fèvre de Arric, chef de travaux).

Extrait du journal "Le Soir" du 22 juin 1941 : article signé P. De Ligne sur la fin de l'année académique 1940-1941 : il faut distinguer parmi les étudiants ceux qui ont combattu et ceux qui étaient partis vers des Centres d'instruction dans le Midi de la France ; aucun incident n'a compromis la réorganisation de l'enseignement ; il est souhaitable que, à l'avenir, on procède à l'U.L.B., au dédoublement linguistique complet ; l'U.L.B. peut réussir étant donné la qualité de ses professeurs et

le fait que la majorité des étudiants est de tendance socialiste ne constituerait aucun obstacle à leur intégration dans le nouvel ordre socialiste prôné par Henri de Man ; le Libre Examen doit rester la devise de l'U.L.B. mais il faut en modifier l'interprétation en ce sens qu'il ne peut plus être le support doctrinal de certaines conceptions politiques mais devenir une discipline de recherche scientifique.

Lettre de A. Morissens à F. Petri sur la prolongation de la session d'examens jusqu'en janvier 1942 pour les étudiants rentrés de captivité et ce malgré la suspension des cours (29 décembre 1941).

AJ 40²¹, n° 9^b (= n° 600 de l'inventaire allemand du
26 août 1944)

Dossier relatif à la Faculté de Philosophie et Lettres et à l'Institut hispanique :

- Rapport sur les programmes de la section d'histoire, insistant sur le fait que l'histoire de l'Allemagne y tient une place importante dans les cours généraux et dans les séminaires (24 janvier 1941).
- Recommandation de l'attaché culturel de l'Ambassade d'Allemagne à Bruxelles au Commissaire Walz en faveur du Dr. Emile Sadia comme professeur de langue et de littérature espagnoles à l'U.L.B. (docteur en philoso-

phie et en sciences, journaliste espagnol pendant dix ans, a quitté l'Espagne rouge en 1937, chef de la propagande nationaliste de Franco en Belgique, phalangiste) qu'il serait intéressant, au point de vue politique, de faire entrer dans le corps professoral de l'U.L.B. (7 janvier 1941).

- Enquête du Commissaire Walz sur les programmes de cours des sections d'histoire et de germanique ; dans cette dernière, le problème étant de savoir si l'on y étudie bien la langue et la littérature allemandes ou si l'on se borne à l'étude des langues anglaises et flamandes (8 janvier 1941).
- Note de Walz sur la candidature Sadia : difficulté de faire entrer ce candidat à l'U.L.B. immédiatement, étant donné qu'il faudrait savoir si l'Institut hispanique de l'U.L.B. a été fondé avec l'accord du Gouvernement espagnol rouge ou non ; pour l'instant, A. Vinas donne des cours d'histoire et de civilisation espagnoles ; informations à prendre sur ce dernier et, s'il s'avérait qu'il est rouge, il faudrait le remplacer par Sadia (9 janvier 1941).
- Note de l'attaché culturel de l'Ambassade au Commissaire Walz à propos de l'Institut hispanique de l'U.L.B. : avant 1931, existait à Bruxelles un Comité Cervantes dont faisait partie P.L. Thomas ; en 1931, après la proclamation de la République espagnole, ce comité a fondé l'Institut hispanique avec des subsides

de l'Etat espagnol ; en était président Thomas et membres d'autres professeurs de l'U.L.B. notamment un professeur d'histoire particulièrement anti-allemand, F. Van Kalken ; tous les membres belges de l'U.L.B. étaient des francs-maçons ; le but de l'Institut, sous le couvert de l'étude de la littérature espagnole, était de servir de centre de travail pour francs-maçons belges et espagnols ; parmi d'autres, a pris la parole à cet Institut le juif Americo Castro, ancien ambassadeur de la République espagnole à Berlin de 1931 à 1933 et qui dut quitter l'Allemagne en 1933 ; appartient à cet Institut A. Vinas, professeur à la Sorbonne, également lié à la franc-maçonnerie mais qui n'eut aucune activité politique pendant la guerre civile espagnole et, au contraire, se rapprocha des cercles nationalistes espagnols à Paris ; pendant la guerre d'Espagne, l'Institut, qui dépendait de l'Espagne rouge, manifestait une attitude hostile à l'égard de l'Allemagne et de l'Italie ; depuis la victoire de Franco et l'interruption des rapports entre francs-maçons belges et espagnols, son activité est devenue minime (20 janvier 1941).

- Note du Commissaire Walz constatant que, en section de germanique, les mémoires de licence au cours de ces dernières années ont été plus nombreux sur des thèmes allemands que sur des thèmes flamands (22 janvier 1941).
- Lettre du recteur van den Dungen au Commissaire Walz : il n'existe pas à l'U.L.B. un Institut d'Histoire

de l'art mais simplement une section qui fait partie de la Faculté de Philosophie et Lettres (28 janvier 1941).

- Attestation de l'attaché culturel de l'Ambassade au Commissaire Walz : Sadia est bien membre de la "Phalange espagnole" (10 février 1941).
- Notification à l'U.L.B. de l'existence d'un prix de 400 Reichsmark couronnant un mémoire de licence en germanique dans une Université belge entre le 1er janvier et le 31 décembre 1940 (5 mars 1941).
- Notification par le recteur van den Dungen au Commissaire Walz de l'organisation, par le Cercle de Philosophie et et Lettres, d'un thé en faveur de l'Entraide Universitaire le 15 mai prochain (6 mai 1941) et réponse favorable du Commissaire (10 mai 1941).

AJ 40²¹, n° 9^c (= n° 601 de l'inventaire allemand du 26 août 1944)

Dossier relatif à la Faculté de Droit et à l'Ecole de Criminologie :

- Note anonyme rédigée en flamand, le 22 février 1941, sur les programmes de la section flamande de la Faculté de Droit, dédoublée depuis 1935 : l'existence de cette section n'est, en fait, qu'un contournement de la loi du 15 juin 1935 sur l'emploi des langues en matière judiciaire ; c'est une flamandisation de façade

pour développer le nombre de suppôts sectaires de l'U.L.B. en pays flamand ; elle n'est en rien liée à la véritable vie culturelle flamande ni au sentiment nationaliste flamand mais sert uniquement à entretenir le sectarisme libéral, l'atavisme francophone et les activités maçonniques en Flandre ; il faudrait réformer cette Faculté, lui donner un nouvel esprit, renouveler son corps professoral et adapter programmes et enseignements à la nouvelle situation socio-politique. Quant au corps professoral actuel de la Faculté, on peut y distinguer :

7 de haute valeur scientifique (Cornil, Victor, De Page, Marcq, Hauchamps, Simont, Schreuder) mais la plupart sont francs-maçons ; seuls les six derniers sont politiquement acceptables, à l'exclusion de Cornil ; toutefois Victor est à considérer comme un anti-clérical sectaire et peut-être maçon, Hauchamps étant un francophone maniaque et sectaire.

11 sont politiquement compromis (Rolin junior, Ganshof van der Meersch, van Beirs, Soudan, Philonenko, Frère, Janssen, Bekaert, Rolin senior, de Brouckère, De Leener)

11 sont vraisemblablement juifs (Barzin, Perelman, Chlepner, Kauch, Rens, Philonenko, Speyer, Sand, Levy, Sohr, Herrmann)

20 sont soi-disant flamands mais en fait des libéraux fransquillons (Barzin, Perelman, Ley , Schmid, Kamps,

Pirenne, Gilissen, van Geyt, Gyselinck, de Vos, Dekkers, Leperre, Le Page, de Baer, Winkelmolen, Rens, De Busscher, De Rycke, Roost, Lilar)

26 devraient faire l'objet de recherches (De Smaele, de Reul, Favresse, Huisman, Dupréel, Lespès, de Harven, Kamps, Graux, Van Ryn, Gevers, Baugniet, Plisnier, Heger, van Bladel, Halewyck de Heusch, van der Elst, Pergameni, Hammes, Ansiaux, Orts, Glansdorff, van Langenhove, Antonopoulo, Vauthier, Stenuit) .

Dans l'établissement de ces listes, il n'a pas été tenu compte des professeurs : qui ont signé le Manifeste du Flambeau ; qui ont eu une attitude particulièrement anti-allemande, anti-fasciste et anglophile ; qui sont francs-maçons, ceux-ci étant sûrement nombreux parmi les professeurs âgés.

Annexe : recommandation pour le cours de droit civil de la candidature du Dr. R. van der Borch, spécialiste de droit aérien et politiquement très satisfaisant, germanophile, très actif sur le plan scientifique.

- Entretien entre le Prof. Dr. Reynjents et le Dr. Striefler sur le dédoublement linguistique de l'U.L.B. : des étudiants flamands souhaiteraient faire leurs études à Bruxelles malgré le caractère libéral de l'U.L.B. et l'impossibilité d'y obtenir des diplômes en flamand ; cette possibilité n'existe qu'à la Faculté de Droit mais, comme l'institution est gangrenée par

l'esprit maçonnique, les espérances flamandes restent minces (22 février 1941).

- Note du recteur van den Dungen au Commissaire Walz annonçant l'intention du Cercle de Droit (président : J. Mardulyn) d'organiser des séminaires sur le Libre Examen avec l'engagement d'en bannir tout caractère politique (3 avril 1941) ; réponse favorable de Walz (7 avril 1941).

- Décision prise par la section flamande de la Faculté de Droit d'envisager la création d'une Faculté de Droit flamande, indépendante de la Faculté de Droit francophone ; en attendant la réalisation de cet objectif, la section accordera toute son attention au maintien d'un haut niveau de connaissance du flamand : par la pratique d'une langue parlée cultivée ; par le combat pour l'usage du flamand dans les rapports avec l'administration de l'Université ; par l'institution d'une section flamande de l'Association Générale des Etudiants (23 avril 1941)(1).

(1) A ces documents il faut ajouter la pièce analysée ci-dessous dans AJ40/21, n° 9^e qui a été classée dans les dossiers relatifs à la Faculté de Médecine, p. 88 (lettre du commissaire Walz, 9 novembre 1940).

Dossier relatif à la Faculté des Sciences :

- Note du recteur van den Dungen au Commissaire Walz relative à l'organisation de 15 h. de cours de chimie organique pour les étudiants de seconde candidature, ce cours n'ayant pu être donné à l'automne 1940, la Faculté proposant en l'absence du titulaire que ce cours soit donné par le chef de travaux Gilta (17 janvier 1941) ; accord du Commissaire à titre provisoire (18 janvier 1941).

- Séance de la Faculté du 10 mars 1941 : établissement de l'ordre du jour le 4 février (suppléance de A. Errera, Agrégation pour l'enseignement moyen d'étudiants flamands) ; lettre de P. Ledoux, chargé de cours au Commissaire Walz, lui envoyant le texte de l'ordre du jour et attirant son attention sur le second point de celui-ci (16 mars 1941) ; lettre de Walz demandant au recteur un rapport sur la séance du 10 mars (19 mars 1941) ; lettre du recteur au Dr. Geyer, curateur, relative à cette séance de Faculté et annonçant la nomination de M. Geheniau comme agrégé et la décision de soumettre au Conseil Académique le problème de l'agrégation de l'enseignement moyen pour les étudiants flamands.

Annexe : extrait de presse (article du "Nouveau Journal" du 25 mars 1941, sur la formation des professeurs de culture physique : l'U.L.B. délivre des diplômes de médecin-licencié en éducation physique mais ceux-ci n'habilitent pas à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles mais uniquement au contrôle médical ; cette situation devrait être modifiée pour permettre l'accès à l'enseignement lui-même.

- Lettre de Walz au recteur lui demandant une nouvelle fois un rapport sur les problème de l'agrégation (28 mars 1941) ; réponse du recteur signalant qu'il a remis un tel rapport au Dr. Geyer (31 mars 1941).

Annexe : décisions de la Faculté en date du 10 mars 1941 : l'U.L.B. ne peut, pour l'instant, envisager le dédoublement linguistique des licences en sciences qui conduisent à l'agrégation ; on pourrait dissocier les licences en français de l'agrégation elle-même, celle-ci pouvant se faire en flamand ; dédoublement linguistique des seuls cours pédagogiques d'agrégation ; organisation de stages en flamand dans les lycées et athénées flamands.

- Résumé, rédigé par les services de Walz, sur les séances des Facultés intéressées quant à l'organisation de "Journées Coloniales" avec échange de professeurs (avril-mai 1941) :

en Faculté des Sciences, le 7 mai 1941, sous la présidence de M. Hauman : il fut décidé que les intéressés devraient s'adresser au rectorat ; le professeur Ledoux est disposé à faire des conférences sur la géographie, la botanique, l'économie forestière, l'économie de l'Afrique centrale et occidentale au Musée de Tervueren, au Jardin colonial de Laeken et au Jardin Botanique de Bruxelles ; le président fait remarquer que plusieurs professeurs spécialisés en sciences coloniales ne sont plus autorisés à faire cours (1) ; le professeur Jeener défend la thèse que les sciences coloniales relèvent plutôt de la Faculté des Sciences appliquées et que celle des Sciences n'est pas concernée par ces "Journées" ; une discussion s'engage sur ce point entre MM. Hauman, Brien et Ledoux, lequel estime que le débat prend un tour infantile ; MM. Brien et Cox estiment que la participation de la Faculté doit se borner aux seuls exposés de M. Ledoux.

A l'école des Sciences politiques, le 8 mai 1941, sous la présidence de M. Vauthier : communication a été faite par le Président des documents relatifs à ces "Journées" à tous les professeurs, y compris les collègues suspendus ; H. A. Rolin refuse toute collaboration et espère que ses collègues en feront autant ; le Président estime que plusieurs spécialistes sont suspendus et que l'Ecole a pour tradition de ne pas donner des cours en dehors du programme imprimé ;

(1) L'auteur du résumé fait remarquer, au passage, que sont toutefois présents des professeurs comme MM. Hauman, Brien, de Magnée et De Naeyer.

Ledoux plaide pour la collaboration tant pour les "Journées" que pour l'échange de professeurs ; Vauthier et Olbrechts s'y opposent ; un vote négatif s'ensuit à l'unanimité, à l'exception de M. Ledoux.

En Faculté des Sciences appliquées, le 10 mai 1941, sous la présidence de M. Baes : un préalable est fait de la libération des enseignants prisonniers de guerre : il est rappelé que le 30 avril 1941 le Commissaire Walz avait promis de faire des démarches en ce sens ; le Président soutient qu'aucun cours de la Faculté n'a de caractère colonial, tant ceux de MM. Halewyck de Heusch, Schwetz, Chargois, Cox et Robert ; seul pourrait entrer en compte celui de M. Ledoux.

- Lettre du recteur van den Dungen au Commissaire Ipsen sur une demande du Dr. P. Fröschel de pouvoir participer, comme chercheur libre, à des recherches de botanique (19 mai 1941).

- Lettre du recteur van den Dungen au Commissaire Ipsen lui soumettant le programme des excursions de géographie du professeur A. Gilliard qui doivent avoir lieu fin mai - début juin 1941 (21 mai 1941).

Dossier relatif à la Faculté de Médecine :

- Rapport en date du 25 septembre 1940 sur la situation juive dans le domaine médical à l'U.L.B., basé sur des informations fournies par le Dr. J. Decoux, médecin à l'Hôpital Saint-Pierre : depuis 1938, un mouvement s'est amorcé auprès des médecins bruxellois à cause du nombre croissant de confrères étrangers et surtout des juifs ; une réaction énergique est indispensable, sinon la ville de Bruxelles sera noyée sous un flot de médecins juifs ; certains de ces derniers occupent des postes importants (Murdoch en radiologie, Cohen en pédiatrie et orthopédie, Weill en médecine interne, Wibauw, Millet, préparateur de laboratoire, le cas de Dustin étant douteux) ; Dustin protège un certain Silberschatz qui n'est pas médecin mais qui exerce grâce au diplôme de sa femme ; dans l'entourage de Murdoch, figure un certain Grünberg qui n'a aucune compétence en radiologie ; Millet est entouré de juives polonaises soi-disant en stage ; d'autres professeurs protègent des émigrants juifs et les prennent dans leurs services, comme van den Branden qui en a pris trois ou quatre dans son service O.R.L. ; les juifs qui font leurs études à Bruxelles se divisent en juifs belges et en juifs étrangers ; de nombreux médecins juifs exercent à Bruxelles et presque tous sortent de l'U.L.B. et, tous ces juifs

étant des francs-maçons, aucun mouvement antisémite ne peut se développer à l'U.L.B. ; des démarches ont été entreprises auprès du Dr. Wibauw, président de la Chambre des Médecins de Bruxelles mais elles n'ont eu aucun effet, ce dernier étant lui-même juif et franc-maçon ; l'U.L.B. et tout particulièrement sa Faculté de Médecine contribuent au développement du mouvement juif en Belgique, phénomène qui, ajouté à la solidarité maçonnique, constitue un danger pour la médecine belge ; il conviendrait de réorganiser l'enseignement et la pratique de la médecine en les libérant de l'emprise des juifs et des francs-maçons.

Annexe : liste provisoirement incomplète de médecins dénoncés comme juifs avec 49 noms de juifs indubitables et 19 qui le sont probablement.

- Lettre du Commissaire Walz au recteur à propos de la reprise de certains cours en Médecine : l'Institut de Bactériologie a été occupé jusqu'ici par la Wehrmacht, trente microscopes ont disparu, la reprise de l'enseignement est impossible ; M. Renaux, professeur ordinaire de bactériologie ne pouvant reprendre ses fonctions par décision des autorités allemandes, il est suggéré qu'il soit remplacé, à titre temporaire, par le Dr. Wohlfeil, professeur à l'Université de Berlin ; quant à ce qui concerne l'échange de professeurs à la Faculté de Droit, d'une part, les deux professeurs allemands invités dans cette Faculté ne parlent qu'allemand et ne remplaceront donc pas au cadre des enseignants de l'Université, ils se

borneront à donner des leçons complémentaires sur l'évolution du Droit, et, d'autre part, la non-présence d'étudiants de l'U.L.B. à ces cours aurait des suites fâcheuses pour la coopération prévue entre l'Université et les Autorités allemandes (9 novembre 1940).

- Lettre du président Dustin à M. Graux, Président du Conseil : accuse réception d'une lettre du 9 novembre ; tout le matériel est en place, y compris les microscopes ; pour ce qui touche à la suppléance du professeur Renaux, la Faculté souhaite qu'il puisse reprendre ses cours mais comme il est resté dans le Midi de la France pour s'occuper des réfugiés, M. Bordet pourrait le remplacer temporairement en attendant son retour en Belgique ; la Faculté apprécie néanmoins l'offre du professeur Wohlfeil et la libération des locaux par la Wehrmacht (14 novembre 1940).

- Lettre du recteur f.f. Bogaert au Commissaire Walz : un échange de vues serait nécessaire pour définir la nature du contrôle du Commissaire et ses intentions sur les enseignements à dispenser ; le 31 octobre, le Dr. Reeder avait justifié ce contrôle par la nécessité de "prendre des garanties réelles et mettre fin aux menées politiques de l'Université" et, lorsque Walz est venu le 6 novembre pour prendre les premiers contacts avec les autorités académiques, l'U.L.B. a accepté les décisions de Reeder, étant donné que l'Université ne poursuit que son enseignement et ses recherches, à l'exclusion de toute activité politique ;

les rapports se sont tendus à cause de la proposition de remplacer Renaux par Wohlfeil, de l'envoi à l'U.L.B. de professeurs-visiteurs allemands dont les noms sont choisis par la seule autorité allemande, alors que par tradition, le choix des noms doit émaner de l'Université ; par ailleurs impossibilité de contraindre les étudiants francophones à suivre des cours donnés en allemand (14 novembre 1940).

- Note élaborée le 26 février 1941 par le Commissaire Walz sur l'occupation des chaires vacantes : il a eu des entretiens le 25 février à Gand avec les professeurs Heymans, Elaut et Vanhouteghem à ce sujet ; les solutions esquissées sont les suivantes :

Chaire de Médecine interne : de gros problèmes sont posés ; Vanhouteghem et Elaut recommandent le Dr. A. van Bogart, d'Anvers, cardiologue de 40 ans, le Dr. Merlevede d'Ostende, 32 ans, leur paraissant moins apte à occuper une chaire d'ordinaire ; par ailleurs, van Bogaert est un flamand fransquillon, tandis que Merlevede est un vrai flamand ; Heymans s'oppose à ces deux candidatures et avance le nom de L. van Bogaert, neurologue, au sujet duquel on demandera des renseignements au Dr. Gessler de Louvain, assistant du professeur Hoet.

Chaire de chirurgie : Vanhouteghem et Elaut proposent, dans l'ordre, le Dr. De Peydt d'Ostende, de haute valeur et excellent flamand, en deuxième lieu, De Mees,

professeur à Louvain, bilingue mais fransquillon et, en troisième ordre, De Rom, chargé de cours à Gand ; Heymans propose l'ordre suivant : d'abord, De Rom ; ensuite, De Peydt .

Chimie analytique : Heymans et Elaut proposent le Dr. Massart de Gand .

Chimie physiologique : Vanhouteghem et Elaut proposent dans l'ordre le Dr. Choutens et le Dr. Massart, tous deux de Gand ; Heymans estime Choutens trop jeune et préférerait soit Massart, soit l'actuel assistant du professeur Bigwood, le Dr. Grégoire, mais dont il faut vérifier les convictions politiques .

Pédiatrie : Vanhouteghem et Elaut proposent dans l'ordre : Dubois de Bruxelles à condition qu'il puisse enseigner en flamand, Vortreyn d'Anvers, Philipps, bon flamand mais libéral ; le classement d'Heymans est : Dubois, Philipps, Vortreyn .

Clinique libre et physiopathologie du travail : pas de candidats compétents : MM. Langeler et Spehl ont été cités mais leur dossier reste à examiner .

Hygiène tropicale : Van Houteghem et Elaut proposent dans l'ordre : Picard d'Anvers, activiste flamand de longue date, puis Van der Veetzen de Lembeek ; Heymans rejette ces propositions et avance les noms de van den Berg d'Anvers, professeur de médecine tropicale à l'Ecole coloniale ou de Dubois d'Anvers .

Le Commissaire a également eu des entretiens avec le professeur Meeuwissen de Gand pour pourvoir à des chaires vacantes à l'Ecole Polytechnique de l'U.L.B. : aucun résultat : Meeuwissen propose de prendre des contacts avec la Société des Ingénieurs d'Anvers et l'Association des Ingénieurs de la SABENA.

- Tableau des chaires vacantes à la Faculté de Médecine en date du 15 mai 1941 :

<u>Matières</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Proposition</u>
Médecine interne et clinique	O. Weill	--
Chirurgie	F. Neuman	De Rom (Gand)
Chimie Physiologique	E. Bigwood	Massart (Gand)
Pédiatrie	C. Cohen	Rodhain (Anvers)
Clinique et phys. travail	M. De Laet	--
Hygiène tropicale	J. Schwetz	--

avec note du Commissaire Walz demandant à l'administration centrale de Reeder des renseignements sur les opinions politiques des candidats.

- Note au Commissaire Walz du médecin d'Etat-major auprès du Dr. Reeder en date du 19 mai 1941, suite à un entretien avec le professeur Libbrecht : pour la médecine clinique, L. van Bogaert conviendrait plutôt que Hoet politiquement peu sûr et que Govaerts qui est sans bonne recommandation ; pour la chirurgie clinique, il faudrait préférer M. Verlot, assistant à Gand, très jeune et compétent, activiste flamand et l'un des meilleurs chirurgiens du pays plutôt que

Seebrechts, qui, dans sa clinique de Bruges, ne parle que le français, n'emploie que du personnel francophone et est considéré comme un anglophile par les activistes flamands ; pour la chimie physiologique, le Dr. Massart, assistant du professeur Libbrecht à Gand, refusant de quitter son Université, on recommande le Dr. Cloetens, jeune et excellent nationaliste flamand ; pour la pédiatrie, le professeur Rodhain d'Anvers est spécialiste en médecine tropicale et ne convient donc pas pour cette discipline ; pour les autres chaires, des recherches sont en cours ; il est à noter que, pour la chirurgie, on a avancé le nom du Dr. van Lanschoot qui est de Namur mais nationaliste flamand.

- Lettre du professeur F. Daels de l'Université de Gand au Dr. Reese à propos d'une note du 21 avril 1941 de l'Académie Internationale de Médecine qui proposait de désigner comme correspondants en Belgique les Drs. Bessemans (Gand), Reding (Bruxelles), Hoet (Louvain), Ley (Bruxelles) : la situation en Belgique est plus complexe que ne l'imagine la direction de cette Académie ; des médecins flamands devraient représenter la Flandre mais il y a parmi eux bon nombre de non-flamands dont l'adresse n'est même pas indiquée dans cette langue ; beaucoup ne pourraient faire partie d'une Commission sous une présidence flamande ; il faudrait éliminer de la liste le professeur Bordet de l'U.L.B., le Dr. Timbal de Bruxelles qui est une nullité, le Dr. De Laet que l'on ne peut retenir puisqu'il est démis de ses fonctions, Murdoch

comme juif et franc-maçon, Neuman qui n'est plus professeur, Sand également démis ; seule la constitution d'une Chambre des médecins flamands et d'une Chambre des médecins francophones mettra un terme à cette confusion (18 juin 1941);

- propositions de l'Académie internationale de Médecine de Berlin concernant la désignation de membres correspondants en Belgique en date du 10 juillet 1941. Pour ce qui concerne l'U.L.B., l'administration du Dr. Reeder n'a pas retenu parmi les noms proposés ceux de MM. Dalcq (anatomie et embryologie), De Moor (physiologie), Bigwood (biologie chimique), Bordet, Bremer et Gengou (biologie générale), De Keyser et Vervaeck (anthropologie), Thimbal et De Laet (pathologie sociale), Dustin (pathologie), Bordet et Renaux (bactériologie et épidémiologie), Dubois et Mouchet (parasitologie et médecine tropicale), Murdoch (radiologie), Wybauw et De Moor (médecine vasculaire, cardiologie et urologie), Brohée, Daumerie et Massion (maladies digestives), Gengou, Gratia et Renaux (Maladies infectieuses), Derscheid (tuberculose), Bigwood (troubles hormonaux), Cordier (pédiatrie), Neuman (chirurgie), Ghyselink (chirurgie des accidents), Coelst (chirurgie plastique), Martin et Laruelle (neurochirurgie), Coquelet (chirurgie du thorax), De Coster et Watry (chirurgie des mâchoires), Delchef et Lorthioir (orthopédie), de Smet, Foret et van den Branden (urologie), Coppez (ophtalmologie), Buys et van den Wildenberg (oto-rhino-laryngologie), Dujardin et De Keyzer (dermatologie), De Busscher (neurologie),

Langelez et Sand (médecine sociale), Spehl (médecine sportive), Murdoch (tumeurs malignes), Langelez et de Laet (maladies professionnelles), Sillevaerts (médecine aérienne), Danis (méthodes pédagogiques médicales). N'ont été retenus que les noms de Rodhain (parasitologie et médecine tropicale), Govaerts (médecine sportive). Deux noms sont munis d'un point d'interrogation : Héger-Gilbert (médecine légale), Hustin (tumeurs malignes).

- Note de A. Morissens, secrétaire de l'Université, au Commissaire Ipsen sur les institutions médicales de l'Université, le fonctionnement des cours et des cliniques, les rapports entre l'Université et la C.A.P. de Bruxelles pour l'Hôpital Saint-Pierre, la clinique Bordet et l'Ecole d'infirmières (16 décembre 1941).

Annexe : liste de quarante-trois membres de la Faculté de Médecine sur laquelle, pour quatorze d'entre eux, le Commissaire a porté, le 2 novembre 1941, le signe + (= utilisable), un "o" désignant les inutilisables et un ? pour les cas douteux.

- Note établie le 27 mars 1942 par le Commissaire Ipsen donnant la liste des enseignants attachés à la Faculté et exerçant la médecine à Bruxelles après la fermeture de l'Université (26 professeurs ordinaires, 6 extraordinaires, 6 chargés de cours, 5 chefs de travaux, 8 chefs de travaux à titre personnel, 5 chargés de clinique, 31 assistants, 3 suppléants, 13 agrégés en exercice, 19 agrégés, 19 professeurs honoraires),

chaque nom étant muni d'un signe les désignant comme utilisables (+), inutilisables (o), douteux (?), sans renseignements (u^c).

- Note établie le 1er avril 1942 par le Médecin-chef d'Etat-major auprès du Dr. Reeder à l'intention du Commissaire Ipsen à propos de certains membres de la Faculté : P. Govaerts, excellent sur le plan scientifique, réservé au plan politique, pas anti-allemand ; O. Gengou, excellent au plan scientifique mais inutilisable ; J. Murdoch, se méfier au plan politique ; F. Van den Branden, directeur de laboratoire au Ministère de la Santé, bonne valeur scientifique, prêt à collaborer, confiance de l'Ambassade d'Allemagne, mais plus francophone que flamand ; R. Wybauw, pas véritable arien, P. Bordet, vraisemblablement fils du Prix Nobel, peu de valeur scientifique, sûrement anti-allemand comme son père ; J. Bordet, toujours actif dans son laboratoire, ennemi enragé de l'Allemagne. Une note ajoute : on a omis le cas du professeur d'anatomie Stevin.

AJ 40 21, n° 9^f (= n° 604 de l'Inventaire allemand du 26 août 1944).

Dossier relatif à la Faculté des Sciences appliquées et à l'Institut d'Urbanisme :

- lettre du Commissaire Walz convoquant M. Karl Machotka de l'Ecole polytechnique pour un entretien (1er novembre 1940).

- Lettre du Commissaire Walz qui déclare ne pas s'opposer à la réparation de la "Revue de l'Ecole polytechnique" (22 janvier 1941).
- Lettre du recteur van den Dungen au Commissaire Walz lui annonçant l'ouverture le 5 avril d'une exposition de travaux des élèves de l'Institut d'Urbanisme et une conférence du professeur Dhucque et lui demandant s'il souhaite visiter cette exposition avant son ouverture au public (22 mars 1941); réponse favorable du Commissaire (1er avril 1941).
- Lettre du recteur van den Dungen au Commissaire Walz lui annonçant l'organisation d'excursions géologiques et minéralogiques par le professeur De Naeyer (29 avril 1941) ; réponse favorable du Dr. Reese (10 mai 1941).
- Coupures de presse relatives à la conférence organisée par l'Association des Ingénieurs de l'U.L.B. sur les gazogènes et leurs combustibles lors de la "Journée des carburants et combustibles nationaux" (19 mai-19 juin 1941)
- Tirage à part du texte d'une conférence faite le 14 octobre 1938 par F. Haus sur les principes aérodynamiques des stabilisateurs automatiques (Note sur l'auteur : né en 1896, diplômé ingénieur civil et aéronautique à l'U.L.B. en 1922, ingénieur à la Compagnie aérienne belge de 1923 à 1935, professeur à l'Université de Gand depuis 1930-1931).

- Correspondance entre le Recteur et le Commissaire Ipsen sur le transfert à l'Université de la bibliothèque du laboratoire d'aérodynamique de Rhode-Saint-Genèse occupé par les autorités allemandes (10 juillet-18 octobre 1941)(1).

AJ 40²¹, n° 9^g (= n° 607 de l'Inventaire allemand du
26 août 1944)

Dossier relatif à l'Ecole d'Ergologie et à l'Institut des Hautes Etudes :

- lettre du Commissaire Walz à Ch. van den Borren, secrétaire de l'Institut relative au programme des cours de l'Ecole d'Ergologie (14 novembre 1940).
- Note élaborée le 7 janvier 1941 par le Dr. Reese à l'intention du Commissaire Walz : il a reçu le 6 janvier MM. van den Borren et Cornil à propos de la réouverture de l'Institut sous les conditions posées par le Dr. Petri dans une lettre du 27 décembre 1940 ; ses visiteurs se déclarent prêts à organiser à l'Institut des conférences en français mais aussi en flamand et

(1) A ces documents, il faut ajouter la pièce analysée ci-dessus dans AJ 40²¹, n° 9^c qui a été classée dans les dossiers relatifs à la Faculté de Médecine, p.92 (note du Commissaire Walz, 26 février 1941).

en allemand, à expliquer publiquement l'introduction du prof. Hentze au bureau de l'Institut comme homme de confiance flamand, à renouveler les membres de cet Institut en y introduisant de nouvelles forces ; ils attendent sur ce point des propositions allemandes (une note complémentaire de Reese à Walz affirme qu'il ne sera pas question d'y introduire des Juifs, position qu'auraient approuvées MM. van den Borren et Cornil).

AJ 40²¹, n° 9^h (= n° 61 de l'inventaire allemand du
26 août 1944)

Dossier relatif à l'introduction du bilinguisme à l'U.L.B. :

- liste établie le 8 mai 1941 des membres du corps professoral parlant le flamand d'après le programme des cours, suivie d'une liste de professeurs susceptibles de pouvoir enseigner en flamand, étant flamands de naissance et de réputation
- Tirage à part de la revue "Ons Leven" de Gand (février 1941) revendiquant le droit pour les étudiants flamands de faire leurs études à Bruxelles.
- Note en date du 19 février 1941, sur la flamandisation de la Faculté de Philosophie et Lettres, rédigée à la demande des étudiants flamands : les étudiants devraient pouvoir passer leurs examens en flamand et

recevoir leurs diplômes dans cette langue ; il faudra vérifier si les professeurs de la Faculté sont capables d'interroger en flamand et, dans le cas contraire, il faudrait faire appel à des professeurs de Gand.

- Liste établie le 3 mars 1941 des cours donnés en flamand pendant l'année académique 1940-1941 dans les Facultés de Philosophie et Lettres, Droit, Ecole des sciences criminologiques, Médecine, Ecole Polytechnique, Ecole de Commerce, Ecole de pédagogie, Ecole d'infirmières.

Annexe : copie d'une lettre du 7 juin 1938 du professeur J. Cox relative aux positions du Grand Orient sur le problème du dédoublement des cours à l'U.L.B. et notamment sur le projet d'installer à Anvers une candidature préparatoire au Droit en flamand dépendant de l'U.L.B.

- Rapport en date du 7 mars 1941 sur l'exécution du bilinguisme à l'U.L.B. : les souhaits de l'administration allemande sont freinés par les positions radicales-libérales et l'orientation occidentale de l'Université, non seulement chez les professeurs mais aussi chez les étudiants lesquels sont surtout bruxellois ou de la province de Brabant car il en est peu qui viennent de province ; rares sont les étudiants flamands à l'U.L.B. à cause de ses positions traditionnelles ; à la prochaine rentrée académique, il faudra procéder à de nombreuses modifications car dans

ce pays plus de 50 % de la population est flamande et l'Université de la capitale doit avoir un corps professoral linguistiquement paritaire ; Gand étant l'université de la région flamande, Liège celle de la région wallonne, Louvain ayant procédé au dédoublement, il est logique que la capitale fasse de même ; bien qu'il règne un mauvais esprit à l'U.L.B. (cfr lettre de Cox du 7 juin 1938), il serait aisé d'y arriver du fait que plus de 50 % des professeurs et chargés de cours ont été suspendus et que l'on pourrait les remplacer par de nouveaux enseignants :

<u>Nombre d'enseignants suspendus</u>	<u>Pr. ord.</u>	<u>Pr. extr.</u>	<u>Ch. de cours</u>
Phil. et Lettres	12	3	2
Droit	2	2	2
Sciences	6	-	2
Médecine	4	2	-
Polytechnique	3	1	1
Sciences politiques	7	-	-
Criminologie	-	1	1
Institut orient.	-	-	2
	<hr/> 34	9	10

pour les remplacer, il faudrait choisir des flamands mais de haute valeur scientifique ; élargir le système des professeurs-visiteurs avec des mandats de durée plus longue ; organiser la vie estudiantine de façon à l'intégrer dans le mouvement étudiant flamand.

- Note établie le 11 mars 1941 par le Curateur de l'U.L.B. sur la restructuration de celle-ci : du point de vue allemand, elle ne peut être qu'une université bilingue ; détails techniques sur le paiement des traitements et pensions des professeurs qu'il faut distinguer en deux catégories, ceux qui, présents en Belgique, sont d'accord pour poursuivre leurs enseignements, ceux qui à la date du 15 novembre 1940 n'ont pas repris leurs cours, à l'exception des prisonniers de guerre ; il faudrait profiter de la situation pour remplacer ces derniers par des professeurs flamands ou des professeurs-visiteurs allemands.

- Note du Commissaire Walz en date du 14 mars 1941 relative : au professeur Hentze qui devait enseigner des cours de sinologie à l'Université pendant le premier semestre de l'année 1941-1942 ; au professeur-visiteur Teske pour des cours à la section de germanique au printemps de 1941.

- Rapport du Commissaire Walz en date du 14 mars 1941 : des troubles ont eu lieu à l'Université le 12 mars, les étudiants voulant célébrer la mémoire de feu P. Hymans par une suspension des cours ; des discussions les ont opposés au recteur ; ce dernier, le pro-recteur, ainsi que la plupart des professeurs ayant fait leurs cours, des incidents ont éclaté dans les auditoriums de Polytechnique ; à la suite de ces événements, le Commissaire a interdit une réunion que voulait tenir le Cercle de Droit le 12 mars après-midi ; le recteur souhaite la réintégration de professeurs suspendus

pour des raisons politiques comme MM. Ganshof van der Meersch, Erculisse, Dupréel, J.A. Rolin, D'Haenens, Robert, Maricq, Smets et Allard ; aux yeux du Commissaire : il faut procéder à une enquête sur Maricq et D'Haenens ; il est exclu de réintégrer Rolin et Ganshof ; Allard a signé le Manifeste et épousé une juive russe (pièces sur sa carrière, son épouse, ses deux beaux-frères retournés en U.R.S.S. peu avant 1940) ; il est exclu de revoir les dossiers d'Erculisse (il a signé le Manifeste, sa femme est juive, il est franc-maçon et anti-allemand), de Dupréel et de Robert qui ont signé le Manifeste ; Smets pourrait redevenir directeur de l'Institut de Sociologie ; par ailleurs il faut prévoir le remplacement de Jacquemyns et de de Leener à cet Institut : rappel des cours à donner par Hentze et Teske ; les autorités allemandes souhaitent que le professeur Reu puisse donner un cours à option sur le Droit germanique contemporain ; il faut examiner le cas, dans les services du professeur Connard, au Jardin Massart, du naturaliste russe Avsitydiski qui est à considérer comme socialiste anti-marxiste ; le recteur souhaiterait que soient à nouveau utilisables à la Cité universitaire 107 chambres pour étudiants et 50 pour étudiantes.

- Note de Walz en date du 14 mars 1941 : d'après le professeur Ledoux , qui est un homme de confiance, se développe depuis un certain temps à la Faculté des Sciences un mouvement tendant au dédoublement de celle-ci ; la Faculté doit en délibérer la semaine prochaine.

- Coupures de presse relatives à la flamandisation de l'Université (mars à septembre 1941) : Deutsche Zeitung in Norwegen, Stuttgarter Neues Tagblatt, journaux de Breslau, Brno, Kulmbach, Oslo, journaux flamands, bruxellois et wallons comme Het Laatste Nieuws, Le Courrier de l'Escaut, le Journal de Charleroi, le Journal de Namur ; correspondance à ce sujet entre le Commissaire Walz et F. De Pillecijn ; le Recteur communique le 28 avril que les étudiants flamands de la Faculté de Droit se sont réunis le 23 avril pour étudier ce problème ; texte d'un discours prononcé à Charleroi le 7 mai 1941 par Henri de Man.
- Circulaire du recteur en date du 5 juin 1941 adressée à tous les professeurs de l'Université leur demandant s'ils sont à même d'enseigner indistinctement en français et en flamand.
- Le Recteur envoie au Commissaire Ipsen l'indication du nombre de professeurs, faculté par faculté, en les répartissant en trois catégories : bilingues, presque bilingues, unilingues (11 juin 1941).
- Compte-rendu en date du 15 juillet 1941 d'une rencontre entre le Commissaire et le Bureau de l'Université à propos de la délégation de compétence du Conseil d'Administration au Bureau décidée le 14 juillet.

- Rapport du 14 août 1941 sur les négociations avec les Facultés en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement flamand complet à l'Université ; le Bureau a étudié avec les Facultés l'organisation progressive de cet enseignement qui doit être prêt pour septembre 1941 ; pour la Faculté des Sciences, avis partagés (Brien propose uniquement la licence, de Donder l'ensemble des études, Cox s'en réfère à l'exemple de l'Ecole Polytechnique de Zürich) ; la Faculté s'est réunie à ce sujet le 31 juillet et tiendra une nouvelle séance le 14 août ; l'Ecole Polytechnique a tenu séance le 7 août.

- Note du recteur van den Dungen, en date du 21 août 1941, au Commissaire Ipsen, donnant la liste nominative, Faculté par Faculté, de tous les enseignants selon qu'ils se déclarent bilingues, presque bilingues ou unilingues francophones, les pourcentages étant les suivants (1) :

(1) Cette liste nominative n'a pas été indiquée dans le présent inventaire du fait que, visiblement, bon nombre de professeurs francophones se déclareraient bilingues ou presque bilingues, dans le seul but d'empêcher la proclamation de vacance de cours en flamand, ce qui eût permis aux Autorités allemandes d'introduire des enseignants indésirables à l'U.L.B.

	<u>Francophones</u>	<u>Bilingues</u>	<u>Presque bilingues</u>
	%	%	%
Phil. et Lettres	30	53	17
Sciences	33	42	25
Médecine	38	51	11
Sciences appl.	44	33	13
Sciences pol.	39	54	7
Droit	34	62	4

- Programme des cours établi le 6 septembre 1941 par le Bureau de l'Université pour l'année académique 1941-1942 en matière de dédoublement linguistique, l'effort ayant principalement porté sur la Médecine et la Polytechnique, le Droit ayant déjà été dédoublé.
- Coupure de presse : extrait de la Libre Belgique du 15 août 1941 sur les menaces qui pèsent sur l'U.L.B. : les Allemands veulent nommer au Conseil d'Administration trois de leurs créatures non désignées mais sûrement rexistes ou V.N.V. ; à bref délai seront désignés de nouveaux titulaires pour remplacer les professeurs révoqués, absents ou prisonniers, l'Université s'expose à la fermeture si elle refuse ces mesures.
- Liste transmise le 9 septembre 1941 par le recteur van den Dungen au Commissaire Ipsen des cours vacants, en français et en flamand, soit que les titulaires soient décédés ou atteints par la limite d'âge, soit qu'ils aient été suspendus par les ordonnances allemandes des 28 octobre et 19 décembre 1940, soit qu'il s'agisse de cours créés en langue néerlandaise.

- Note du Commissaire Ipsen en date du 16 septembre 1941 : R. van Roosbroek est disposé à donner en flamand l'équivalent du cours d'Histoire de Belgique professé en français par P. Bonenfant.
- Note en date du 17 septembre 1941 sur l'organisation du bilinguisme à l'U.L.B. : rappel de la décision du Conseil d'Administration du 18 juillet précédent d'organiser progressivement les enseignements en flamand dans les différentes Facultés à la rentrée de 1941, avec liste des cours vacants.
- Note en date du 2 octobre 1941 du Commissaire Ipsen : en ce qui concerne l'impression du programme des cours, il faudra prévoir des brochures séparées ; Faculté par Faculté, avec des brochures particulières en flamand pour les cours donnés en flamand.
- Lettre du Recteur au Secrétaire général du Ministère Nyns à propos des étudiants qui auraient commencé leurs études dans une langue et les continueraient dans l'autre (9 octobre 1941).
- Note, en date du 15 octobre 1941, du Recteur au Commissaire Ipsen à propos de la liste des membres du corps professoral aptes à enseigner dans les deux langues.
- Note rédigée le 17 octobre 1941 par les services d'Ipsen et rapportant les critiques émises du côté

flamand à propos du pseudo-bilinguisme des professeurs de l'U.L.B. : ce sont en fait des fransquillons qui vont donner cours en flamand ; 48 % des professeurs ont l'audace de se déclarer bilingues ; la situation à l'U.L.B. en 1941 est identique à celle de Gand en 1930 ; aux yeux des Flamands, ce n'est que pure comédie .

- Note, en date du 18 octobre 1941, portant sur : le nouveau programme de cours, les cercles d'étudiants flamands à l'U.L.B., la part qu'il faut réserver aux Flamands à la Cité Universitaire.
- Coupures de presse du mois d'octobre 1941 : extraits de journaux flamands relatifs au fait que le dédoublement linguistique ne change rien à la nature de l'U.L.B., laquelle reste un établissement aux mains des francs-maçons et des anti-flamands.
- Lettre du secrétaire A. Morissens au Commissaire Ipsen lui annonçant que le programme des cours en flamand ("Leergangen in de nederlandsche Taal") est en première épreuve (29 octobre 1941) ; seconde lettre du secrétaire annonçant au Commissaire l'envoi de ce programme (2 novembre 1941).
- Note du Commissaire Ipsen, en date du 1er novembre destinée à la presse, à l'intention de laquelle il a fait parvenir douze exemplaires du programme des cours en flamand : il attire l'attention des journalistes sur le fait que le commentaire de la page 8 sur

le Libre Examen ne doit pas être utilisé par eux de manière à mécontenter l'opinion flamande et catholique.

- Coupures des presse des 8 et 11 novembre 1941 : extraits de journaux flamands de Bruxelles et d'Anvers lançant un appel pour que des étudiants flamands s'inscrivent en grand nombre à Bruxelles pour contribuer à la flamandisation de l'Université et de la ville.
- Note du secrétaire A. Morissens en date du 17 novembre, accompagnant l'envoi à l'intention de ce dernier de 10 exemplaires du programme des cours.
- Coupure de presse du 31 décembre 1941, extrait du "Laatste Nieuws" : puisque l'U.L.B. a fermé ses portes, il est indispensable d'instaurer un enseignement universitaire flamand complet à Bruxelles.

AJ 40²¹, n° 9ⁱ

Dossier constitué d'articles de presse datant de septembre et octobre 1941 et relatifs à l'introduction du flamand dans l'enseignement à l'U.L.B., tant dans la presse francophone (Bruxelles, Tournai, Liège, Charleroi, La Louvière) que flamande (Anvers, Gand, Bruxelles, Bruges) et allemande (Bruxelles).

AJ 40²¹, n° 9^j (= N° 62 de l'inventaire allemand du
26 août 1944)

Dossier relatif à l'enseignement de la langue allemande dans les Universités belges en 1942 (il va de soi qu'aucune pièce ne peut concerner l'U.L.B. à cette date).

AJ 40²¹, n° 9^k (= n° 63 de l'inventaire allemand du
26 août 1944)

Dossier relatif au Libre Examen :

- coupures de presse de juin 1941 : extraits de journaux collaborateurs sur le fait que la notion de Libre Examen ne peut subsister que comme méthode de recherche, sans rester le support de doctrines politiques.
- Extrait de "Cassandre" du 30 novembre 1941, rapportant ironiquement que, après la fermeture de l'U.L.B., la Saint-Verhaegen a été célébrée à Londres sous la présidence de Louis de Brouckère.

AJ 40²¹, n° 9^l

Dossier relatif à sept des vingt membres du Conseil d'Administration de l'U.L.B. (L. Baes, L. Beckers,

G. Charlier, L. Hauman, L. Leclère, M. Travailleur, M. Vauthier) établi postérieurement à la fermeture de l'Université et portant sur l'interdiction d'exercer toute fonction publique dans le chef des intéressés.

* _ * _ *

ANNEXE

Extrait de : *Le Flambeau*, 22ème année, 1939,
pp. 502-508.

UN MANIFESTE

Les journaux belges du 18 octobre ont publié le manifeste suivant :

Les Belges soussignés, membres des Académies et professeurs des Universités, se sont groupés pour fixer l'attitude qui, dans les criconstances actuelles, leur paraît la plus conforme au devoir national et au devoir humain.

Ils pensent que, dans les conjonctures délicates que traverse notre pays, le devoir des bons citoyens est de ne pas contrarier la politique du gouvernement responsable.

Ils ne songent nullement à combattre la politique de neutralité qui a été adoptée par la Belgique.

Mais, comme l'ont dit le président des Etats-Unis et le président de la Confédération helvétique, la neutralité de l'Etat n'implique pas celle des personnes, elle

n'impose pas silence à la conscience individuelle ; cette doctrine a d'ailleurs été fixée dans la séance du 5 septembre 1939, à la Chambre belge, où M. Van Cauwelaert, président de l'assemblée, M. Carton de Wiart, au nom du groupe catholique, M. Adolphe Max, au nom du groupe libéral, et M. Franz Fischer, au nom du groupe socialiste, ont affirmé le droit pour tous les Belges d'avoir et de professer leurs opinions et leurs sympathies dans le conflit international dont ils sont les spectateurs angoissés.

Les soussignés ne peuvent pas ne pas choisir entre ceux qui ont voulu la guerre et se sont concertés pour la déclencher le moment venu, et ceux qui, poussant à l'extrême l'esprit de conciliation, ont tout fait pour résoudre le conflit germano-polonais par voie de négociations.

Ils ne pensent pas que la neutralité de l'Etat puisse obliger les Belges à oublier les liens historiques qui les unissent aux deux grandes nations qui, en 1914, mirent au premier rang de leurs buts de guerre la restauration de la Belgique dans sa complète indépendance et qui remplirent pleinement leurs promesses. Ils ne peuvent consentir à mettre sur le même plan leurs anciens compagnons d'armes et ceux qui, pendant près de quatre ans, leur infligèrent la plus cruelle des occupations militaires.

Au moment où la Pologne, saccagée et martyrisée, vient d'être partagée pour la quatrième fois, au mépris des engagements les plus formels, par deux puissances que tout semblait opposer, mais que l'impérialisme et l'esprit de conquête ont réunies, ils envoient à cette malheureuse nation l'expression de leur admiration et de leur douloureuse et respectueuse sympathie.

Ce manifeste portait les signatures que voici :

MM. M. Allard, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. Ansiaux, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. Barzin, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. Berchmans, professeur à l'Université de Bruxelles ; Charles Bernard, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; J. Bidez, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur émérite à l'Université de Gand ; E. Boisacq, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; J. Bordet, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, de l'Académie royale de médecine, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; Thomas Braun, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; G. Charlier, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, professeur à l'Université de Bruxelles ; comte H. Carton de Wiart, de l'Académie royale des Sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; R. Clemens, professeur à l'Université de Liège ; F. Cumont, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts ; J. Dabin, professeur à l'Université de Louvain, ; M. Danis, professeur à l'Université de Bruxelles ; R. Danis, professeur à l'Université de Bruxelles ; L. de Brouckère, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à

l'Université de Bruxelles ; F. Dehousse, professeur à l'Université de Liège ; A. Delatte, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Liège ; F. Demoulin, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Gand ; P. de Reul, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Bruxelles ; de Sélys-Longchamps, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; G. Doutrepoint, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, professeur à l'Université de Louvain ; L. Dumont-Wilden, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; E. Dupréel, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. Eeckhoud, professeur émérite à l'Université de Gand ; Alfred Errera, professeur à l'Université de Bruxelles ; Servais Etienne, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, professeur à l'Université de Liège ; Paul Fierens, professeur à l'Université de Liège ; H. Fredericq, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Liège ; George Garnir, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; Valère Gille, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises : L. Godeaux, professeur à l'Université de Liège ; Pierre Graux, professeur à l'Université de Bruxelles ; Henri Grégoire, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Bruxelles ; G. Leboucq, de l'Académie royale de médecine, professeur émérite à l'Université de Gand ; Th. Lepage, professeur à l'Université de Bruxelles ; G. Marlow , de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; Adolphe Max, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts ; F. Mayence, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Louvain ; A. Mockel, de l'Académie royale de langue et de littératures françaises ; F. Neuman, professeur à l'Université de Bruxelles ; P. Orts, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. Pirenne, professeur à l'Université de Bruxelles ; Ch. Plisnier, membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; Georges Rency, membre de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; M. Robert, professeur à l'Uni-

versité de Bruxelles ; Henri Rolin, professeur à l'Université de Bruxelles ; P. Saintenoy, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts ; A. Severyns, professeur à l'Université de Liège ; F. Swarts, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur émérite à l'Université de Gand ; M. Thiry, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; H. Van Biervliet, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur émérite à l'Université de Gand ; Ch. Van den Borren, de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts ; baron F. van den Bosch, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; P. Vandervelde, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; H. Van Offel, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; A. Vermeulen, de la Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal- en Letterkunde, professeur à l'Université de Gand ; G. Virrès, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; M. Wilmotte, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts et de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, professeur émérite à l'Université de Liège.

A cette première liste, il faut joindre les noms de :

MM. G. Balasse, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. Bigwood, professeur à l'Université de Bruxelles ; F. Bremer, professeur à l'Université de Bruxelles ; H. Buttgenbach, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur à l'Université de Liège ; Ch. Cohen, professeur à l'Université de Bruxelles ; C. Chargois, professeur à l'Université de Bruxelles ; D. Damas, professeur à l'Université de Liège ; M. De Laet, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. E. Denayer, professeur à l'Université de Bruxelles ; R. Desprets, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. Dubuisson, professeur à l'Université de Liège ; A. du Chesne, professeur à l'Université de Liège ; J. Duchesne-Guillemain, professeur à l'Université de Liège ; P. Erculisse, professeur à l'Université de Bruxelles ; J. Errera, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. Florquin, professeur à l'Université de

Liège ; P. Fontainas, de l'Institut royal colonial, professeur à l'Université de Louvain ; E. Foret, professeur à l'Université de Liège ; Dr. Gengou, professeur à l'Université de Bruxelles ; Léon Halkin, professeur à l'Université de Liège ; Ch. Hanvez, professeur à l'Université de Liège ; Paul Harsin, professeur à l'Université de Liège ; J. Haust, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises, professeur émérite à l'Université de Liège ; L. Herlant, professeur à l'Université de Bruxelles ; G. Hulin de Loo, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur émérite à l'Université de Gand ; Ed. Janssens, professeur à l'Université de Liège ; L. Jacqué, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; Dr Jauquet, professeur à l'Université de Bruxelles ; Tobie Jonckheere, professeur à l'Université de Bruxelles ; M.-A. Kugener, professeur à l'Université de Bruxelles ; Auguste Lameere, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; H. Laurent, professeur à l'Université de Bruxelles ; A. Ley, professeur à l'Université de Bruxelles ; comte Maurice Maeterlinck, de l'Académie royale de langue et de littérature françaises ; F. Maffei, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; F. Magnette, professeur émérite à l'Université de Liège ; L. Maricq, professeur à l'Université de Bruxelles ; R. Olbrechts, professeur à l'Université de Bruxelles ; M. Paquot, professeur à l'Université de Liège ; Ch. Parisel, professeur à l'Université de Bruxelles ; Ch. Pergameni, professeur à l'Université de Bruxelles ; E. Renaux, de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Liège ; A. Schlag, professeur à l'Université de Liège ; F. Schoofs, de l'Académie royale de médecine, professeur à l'Université de Liège ; F. Scoumanne, professeur à l'Université de Bruxelles ; E. Spehl, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles ; H. Speyer, de l'Institut royal colonial, professeur à l'Université de Bruxelles ; F. Sternon, professeur à l'Université de Liège ; F. Van den Branden, professeur à l'Université de Bruxelles ; F. Van Kalken, professeur à l'Université de Bruxelles ; P. Vermeylen, professeur à l'Université de Bruxelles ; Robert Vivier,

professeur à l'Université de Liège ; E. Warnant,
professeur à l'Université de Bruxelles.

Les listes ne sont pas closes, les professeurs
d'Université qui approuvent le présent manifeste sont
priés d'adresser leur adhésion à M. Marcel Barzin,
avenue Fond-Roy 71, à Uccle.

TABLE DES MATIERES

Allocution de M. le Recteur	7-12
Jean MICHOT	
L'Université libre de Bruxelles au début de l'occupation allemande (juin 1940 - mai 1941)	13-34
Jean VAN WELKENHUYZEN	
La fermeture de l'Université	35-48
Jean STENGERS	
Pour une Université libre	49-51
Olivier BIVORT	
Inventaire des archives de l'Administration militaire allemande pour la Belgique et le Nord de la France concernant l'histoire de l'ULB de 1940 à 1945 conservées à Paris, Archives Nationales, AJ40 ¹⁵ et AJ40 ²¹	53-111
Andrée DESPY-MEYER	
Annexe : Un manifeste	113-119
Table des matières	121

* - * - *

PUBLICATIONS DU SERVICE DES ARCHIVES

I. Catalogues et inventaires, série in-8°.

1. A. DESPY-MEYER, *Inventaire des Archives de l'Université Nouvelle de Bruxelles (1894-1919) déposées aux Archives de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1973 (175 F).*
2. J. BLANKOFF (avec la collaboration de J. CLEMENT, C. KEYMEULEN-VAN CLEEF et (+) N. TE-PLOV), *Inventaire des Papiers de Vladimir Mitrofanovic Puriskevic (années 1907 à 1920) conservés aux Archives de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, 1981. (175 F).*

II. Catalogues et inventaires, série in-4°.

1. F. SARTORIUS, *Catalogue des journaux et périodiques conservés aux Archives de l'Université libre de Bruxelles, 2 vol., Bruxelles, 1973-1975 (300 F).*

III. Catalogues d'expositions, série in-4°.

1. *Catalogue de l'exposition "Reflets de la vie estudiantine à l'Université libre de Bruxelles (presse et activités diverses). XIXe-XXe s.", Bruxelles, 1973 (50 F).*
2. *Catalogue de l'exposition "Université libre de Bruxelles. 140 années de développement. De 96 à 13.000 étudiants. De 1834 à demain", Bruxelles 1974 (50 F).*

IV. Etudes et monographies, série-in 8°.

1. A. DESPY-MEYER (avec la collaboration de J. BECQUEVORT), *Les femmes et l'enseignement supérieur. L'Université libre de Bruxelles de 1880*

à 1914, Bruxelles, 1980 (275 F).

2. Quarantième anniversaire de la fermeture de l'Université libre de Bruxelles (25 novembre 1941), Bruxelles, 1981 (275 F).

V. Biographies, série in-8°.

1. A. DESPY-MEYER (avec la collaboration de J. BECQUEVORT), *Notices bio-bibliographiques des membres du corps enseignant et du Conseil d'administration de l'Université libre de Bruxelles de 1909 à 1934*, Bruxelles, 1981 (sous presse).

VI. Divers.

1. A. DESPY-MEYER et P. GOFFIN, *Liber memorialis de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique fondé en 1894*, Bruxelles, 1976.

Les commandes sont à adresser au :

Service des Archives

Université libre de Bruxelles

50, av. Fr. Roosevelt - 1050 Bruxelles.

Montants à verser au compte 000-0104859 de l'Université libre de Bruxelles, avec la mention "pour le compte 7200 0350 du Service des Archives-brochures".

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.